

COMMUNE DE MEINIER
CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE
EN PROCÉDURE OUVERTE À UN DEGRÉ, SIA 142



**CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DE L'ÉCOLE
ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS À MEINIER**



RAPPORT DU JURY
2 JUIN 2017

INTRODUCTION	3
1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE CONCOURS	3
2. TYPE DE CONCOURS ET PROCÉDURE	4
3. ATTRIBUTION ET ÉTENDUE DU MANDAT	4
4. JURY	5
5. CRITÈRES D'APPRÉCIATION	6
6. ELEMENTS PROGRAMMATIQUES	6
6.1 Périmètre du concours, conditions cadres	6
6.2 Extension de l'école	6
6.3 Accueil parascolaire	7
7. INSCRIPTIONS ET PROJETS RENDUS	7
8. ANALYSE PRÉALABLE DES PROJETS	8
8.1 Rendu hors délai	8
8.2 Rupture de la règle de l'anonymat	9
8.3 Rendu incomplet	9
8.4 Analyse de conformité au programme des locaux	10
9. DÉLIBÉRATION DU JURY	10
10. RECEVABILITÉ DES PROJETS ET ADMISSION AU JUGEMENT	10
10.1 Exclusion du jugement	10
10.2 Exclusion de la répartition des prix	11
11. PREMIER TOUR D'EXAMEN DES PROJETS	12
12. DEUXIÈME ET TROISIÈME TOURS D'EXAMEN DES PROJETS	13
13. TOUR FINAL D'EXAMEN DES PROJETS	14
14. TOUR DE REPÊCHAGE	15
15. CHOIX DU LAURÉAT	15
16. CLASSEMENT DES PROJETS	15
17. ATTRIBUTION DES PRIX ET DES MENTIONS	15
18. RECOMMANDATIONS DU JURY	16
19. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DU JURY	16
20. CRITIQUES DES PROJETS DU TOUR FINAL	16
21. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY	20
22. LEVÉE DE L'ANONYMAT	21

INTRODUCTION

Les Autorités de la Commune de Meinier, soucieuses de favoriser un développement harmonieux de son territoire, de son environnement naturel et bâti, souhaitent offrir à sa population des infrastructures publiques de qualité propices à la rencontre, au bien vivre ensemble et à la cohésion sociale. Cette dernière décennie a vu la réalisation d'un centre sportif intercommunal à Rouelbeau, la mise en œuvre du concept intergénérationnel du Tilleul au centre du village et dernièrement, l'agrandissement et la rénovation de la salle communale, lieu de rencontre et de fêtes villageoises. Aujourd'hui, vu l'augmentation de la population, il devient impératif d'adapter les bâtiments scolaires, afin que ceux-ci puissent répondre aux besoins de l'école mais aussi du parascolaire pour les prochaines décennies.

L'objectif avoué consiste à proposer pour la rentrée 2021 une nouvelle école qui remplacera celle des années 1960, plus aux normes, tout en augmentant considérablement la capacité d'accueil de l'école.

Ce concours, organisé conjointement par la commune et le bureau Tanari Architectes + Urbanistes, a permis au jury de désigner un lauréat ayant répondu de façon pertinente au programme souhaité et défini par les autorités meynites en concertation avec les représentants de l'instruction publique et du parascolaire.

Le projet choisi correspond pleinement aux attentes de ceux-ci, à savoir s'implanter dans le site de façon harmonieuse, en garantissant une fonctionnalité performante dans l'usage de ses espaces tant extérieurs qu'intérieurs, d'une part, en étant sensible aux composantes économiques et énergétiques, d'autre part.

Impressionnés et reconnaissants de l'intérêt que ce concours a suscité auprès si grand nombre de bureaux d'architectes, nous nous réjouissons maintenant de collaborer avec le lauréat dont le projet a su nous enthousiasmer et qui répondra sans doute aux attentes et besoins des générations futures.

Conjointement, le lauréat et les autorités communales prendront soin de développer harmonieusement ce projet et de le réaliser à l'horizon 2021.

Je tiens encore à remercier très chaleureusement tous les membres du jury, les suppléants et les consultants qui ont contribué au succès de ce concours par leur engagement précieux et la mise en commun de leur compétences respectives et professionnelles dans un climat de travail harmonieux et respectueux de chacun.

Un remerciement particulier s'adresse pour terminer au bureau Tanari Architectes + Urbanistes pour avoir mis sur pied et accompagné ce concours de façon exemplaire.

Alain Corthay
Président du Jury
Maire de la Commune de Meinier

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE CONCOURS

La Commune de Meinier compte actuellement plus de 2'000 habitants. Des projets de développement tant en termes d'emplois que de constructions de logements sont prévus dans son plan directeur communal en cours de mise à jour et se réaliseront ces prochaines années. Actuellement, la zone affectée montre une tendance vers une densification mesurée. Ces paramètres signifient une prochaine augmentation de la population et par voie de conséquence une croissance du nombre d'enfants scolarisés.

Actuellement, l'école primaire de Meinier accueille plus de 200 enfants et l'accueil parascolaire se fait depuis 2011 dans divers locaux. Compte tenu que l'école existante comporte des classes de dimensions non adéquate avec les exigences de l'enseignement actuel, compte tenu que l'extension datant des années 1960 n'est plus aux normes énergétiques, il est apparu inéluctable de prévoir l'avenir scolaire des enfants de la commune dans des conditions plus optimales.

C'est pourquoi, les autorités communales ont décidé, en décembre 2015, d'entamer l'étude d'une requalification du complexe scolaire existant. Le Conseil municipal a ensuite décidé de lancer un concours d'architecture, sur la base d'un programme d'occupation des locaux en réponse aux besoins identifiés et basés sur les projections fournies par le service de la recherche en éducation (SRED – Etat de Genève), en vue de la réalisation de l'extension de l'école pour la rentrée scolaire 2021. Le mandat pour l'organisation de la procédure de concours est confié au bureau Tanari Architectes + Urbanistes.

Les autorités communales de Meinier sont convaincues que la réalisation de cette extension scolaire est la solution qui

s'impose d'un point de vue pédagogique et économique. Le site requalifié sera l'outil qui permettra de répondre de manière optimale aux défis futurs de l'enseignement ainsi qu'aux besoins quantitatifs et qualitatifs d'accueil à l'horizon 2040.

Le Conseil municipal de la commune de Meinier a voté et accepté un crédit d'étude pour l'organisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte. L'objectif du concours est de trouver la solution optimale pour la réalisation d'une extension de l'école qui comprendra notamment :

- 10 classes, salles de jeu et des arts visuels ;
- Locaux pour l'accueil parascolaire ;
- Espaces extérieurs.

2. TYPE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte, en conformité avec l'article 3.3 du règlement des concours d'architecture SIA n° 142, édition 2014. Il se déroule conformément à l'Accord inter-cantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994, révisé le 15 mars 2001. Le concours est soumis aux dispositions de la loi genevoise sur les marchés publics du 25 novembre 1994 et de son règlement d'application du 17 décembre 2007 sous la forme d'une procédure ouverte.

Le concours est ouvert à tous les architectes établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, pour autant qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme d'architecte, délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFL, EPFZ ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS), ou être titulaire d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.
- être inscrit au Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG) au niveau A ou B, le niveau C étant exclu, ou à un registre étranger équivalent*.

* Les architectes porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre professionnel étranger doivent apporter la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses lors de l'inscription.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les concurrents qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus du concours.

3. ATTRIBUTION ET ÉTENDUE DU MANDAT

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25.11.1994 et au règlement SIA 142 édition 2014, le mandant a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires, telles que définies dans le règlement SIA 102 (édition 2014), au concurrent dont le projet aura été recommandé par le jury, sous réserve du résultat des discussions avec le lauréat portant sur les modalités d'exécution des prestations et de l'acceptation des crédits d'étude, de construction, des autorisations de construire et des délais référendaires. La commande relative à ce mandat sera échelonnée en plusieurs tranches. A l'issue du concours, le maître de l'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter quelques modifications au programme des locaux.

Si l'adjudicateur estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation, d'exécution et de suivi de chantier ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore, dans le but de garantir un développement de projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, l'adjudicateur se réserve le droit de demander en tout temps de compléter l'équipe du lauréat avec des spécialistes choisis par l'auteur du projet et agréés par l'adjudicateur.

Le mandant n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution.

Sur requête du maître de l'ouvrage, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut classer des travaux de concours qui auraient obtenus une

mention. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail. La décision du jury doit être prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage.

L'auteur du projet reste bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Une publication des projets par le maître de l'ouvrage sera faite avec la mention du nom des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication.

Le présent concours ne concerne que les prestations d'architecte. Les conditions d'attribution du mandat seront négociées ultérieurement entre le concurrent retenu et le mandant, en coordination avec le processus décisionnel. La totalité des prestations des ingénieurs spécialistes feront l'objet d'un appel d'offres distinct, organisé ultérieurement par le maître de l'ouvrage.

La décision du mandant concernant l'attribution des mandats est susceptible de recours dans les 10 jours au Tribunal Cantonal, section administrative, conformément à l'art. 45 RMP.

4. JURY

Le jury désigné par le maître d'ouvrage était composé par les personnes suivantes :

Président

M. Alain Corthay, maire de la Commune de Meinier

Membres professionnels

Mme Mireille Adam Bonnet, architecte EPFL - FAS, Genève

M. Giorgio Bello, architecte EAUG - SIA, Genève

M. Renato Salvi, architecte EPFZ - FAS, Sion

M. Laurent de Wurstemberger, architecte AAM - SIA - SWB, Genève

Membres non-professionnels

Mme Coranda Pierrehumbert, adjointe au maire, Commune de Meinier

M. Daniel Jauch, conseiller municipal, membre de la commission Bâtiments et Aménagement, Commune de Meinier

Membres suppléants

Mme Ania Schwab, conseillère municipale, présidente de la commission Petite enfance, école et institution pour la jeunesse, Commune de Meinier

M. Jean-Frédéric Luscher, architecte, directeur du service des monuments et des sites, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Etat de Genève

Consultants

M. Alain Mathez, attaché de direction à l'Office des autorisations de construire, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Etat de Genève

M. Daniel Dorsaz, ingénieur et économiste construction, Bureau IEC SA

M. Pierre-Charles Dagau, directeur enseignement obligatoire, DIP

M. Nicolas Diserens, directeur Groupement Intercommunal pour l'animation parascolaire, Communes genevoises

M. Roberto Gru, ingénieur conseil en thermique

5. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les projets seront examinés selon les critères suivants, l'énoncé n'indiquant pas de priorité :

- concept général et qualité urbanistique ;
- traitement architectural et adéquation au thème ;
- fonctionnalité et spatialité du projet ;
- qualités des espaces extérieurs ;
- économie générale du projet.

6. ELEMENTS PROGRAMMATIQUES

6.1 Périmètre du concours, conditions cadres

Parcelles et périmètres constructibles

Le terrain destiné à la construction de l'extension de l'école de Meinier est la parcelle n° 1247 et partiellement la parcelle n° 1422 d'une surface respective de 3373 m² et 23'919 m² du cadastre de la Commune de Meinier. Le périmètre du concours est tracé en violet sur le plan de situation (Document D) et concerne une partie seulement des deux parcelles mentionnées. Le choix de l'implantation est libre à l'intérieur du périmètre sous réserve du respect des prescriptions réglementaires et du cahier des charges.

École existante

L'école actuelle (2016) est répartie dans trois bâtiments d'époques différentes. Elle est le résultat d'agrandissements successifs correspondant à l'augmentation des besoins au fil des ans.

La première école date de la fin du XIX^e siècle et est située à l'angle de la route de Gy et du chemin de la Repentance, en face de l'église. Ce volume a été agrandi dans les années 1960 par une aile le long du chemin de la Repentance contenant quatre classes aujourd'hui sous-dimensionnées (60 m²) par rapport au besoin de l'enseignement actuel (80 m²). Cette aile n'est plus aux normes énergétiques en vigueur et ne dispose pas d'une possibilité structurelle de surélévation ; elle n'est pas munie d'un sous-sol.

Enfin, la troisième partie de l'école date de 1989 et a été conçu comme un pavillon indépendant avec son accès direct formant par son implantation perpendiculaire à l'aile des années 1960 un préau bien délimité.

Le programme tel que formulé par les autorités communales prévoit de remplacer les affectations scolaires de l'aile des années 1960 et du bâtiment XIX^e siècle par un nouveau bâtiment qui complèterait la partie de l'école construite en 1989.

Le bâtiment XIX^e ainsi que le jardin attenant seront conservés mais ne seront plus dédiés à l'école. Le bâtiment sera transformé ultérieurement pour des activités socioculturelles nécessaires à la vie locale des sociétés meynites.

L'aile année 1960 peut quant à elle être démolie et remplacée par une construction nouvelle. Le préau couvert existant peut faire l'objet d'un remplacement. Les arbres, deux cyprès et un noyer (en violet sur le plan 1: 500) peuvent également être remplacés.

L'extension de 1989 ne peut en revanche pas être démolie, mais elle peut être transformée ou modifiée (laissé à la libre appréciation des concurrents) ; le programme contenu actuellement dans cette partie doit cependant être impérativement maintenu (quatre classes et sanitaires) dans le projet dans le cas où une proposition prévoyait de le déplacer.

Une liaison à pied sec entre les parties du futur bâtiment scolaire est souhaitable.

6.2 Extension de l'école

Le projet d'extension doit permettre de combler les besoins de la Commune pour les prochaines années. En effet, l'accroissement modéré mais constant de la population, la nécessité de mise aux normes énergétiques et le besoin de redimensionnement de certains locaux communaux impliquent l'engagement d'un projet pour la requalification et l'extension de l'école actuelle. La démolition de l'aile des années 1960 laissera place à la réalisation du programme faisant l'objet de ce concours.

L'implantation de la nouvelle école n'est pas attendue à l'endroit du verger dans la mesure où ce dernier est un espace

apprécié par les habitants et que la Commune souhaite y pérenniser un verger inscrit à cet endroit de très longue date.

Il est prévu que durant les travaux, les élèves suivent les cours dans des containers provisoires. Les containers pourront être installés à proximité en fonction du projet retenu et de manière à pouvoir planifier un chantier en une seule phase.

La Commune est en attente d'un projet dont la rationalité économique est impérative.

6.3 Accueil parascolaire

Les objectifs visés sont de pouvoir accueillir les écoliers dans un lieu de vie adapté à leurs besoins en dehors des heures d'école, de veiller à leur santé, leur sécurité et leur bien-être, ainsi que d'assurer leur bon développement.

A Meinier, l'accueil parascolaire s'effectue à deux moments de la journée ; 176 élèves sur un total de 211 y sont inscrits. En moyenne, 90 élèves sont accueillis à midi et environ 40 l'après-midi.

L'accueil du matin n'existe pas pour l'instant. A midi, les enfants sont accueillis dans le bâtiment voisin du lieu intergénérationnel pour y prendre le repas confectionné par la cuisine du restaurant communal. L'après-midi, les enfants sont accueillis dans les locaux dédiés appartenant à la Commune. Les besoins croissants nécessitent un redimensionnement de l'accueil parascolaire malgré que la commune ait déjà en 2012 anticipé une solution pour l'accueil de midi dans le bâtiment intergénérationnel.

Le programme de ce projet prévoit un redimensionnement des locaux pour l'accueil de midi et de l'après-midi et une organisation rationnelle. L'accueil de midi continuera néanmoins de se faire dans le bâtiment intergénérationnel à proximité.

De manière générale, il serait souhaitable d'éviter une cohabitation des locaux scolaires et parascolaires. Néanmoins, les locaux parascolaires devront avoir un accès direct sur le préau.

7. INSCRIPTIONS ET PROJETS RENDUS

Au total, l'organisateur a validé 146 inscriptions, entre le 3 janvier 2017 et le 2 mai 2017, ce qui correspond à une adhésion de 33% du total des bureaux ayant consulté l'annonce sur le site SIMAP. Parmi les bureaux inscrits, 75% sont suisses et 25% étrangers. Le total des projets rendus s'élève à 122, ce qui correspond à 84% des inscrits :

N° projet	Devise	N.° projet	Devise	N° projet	Devise
01	CAMEL	42	ÊTRE ET SAVOIR	83	ANATOLE
02	AUGUSTINE	43	POLYMORPHE	84	ISLAND OF THE SUN
03	BRICK	44	TAPIS VOLANT	85	DAMIER
04	BOISERIES	45	CHENILLE	86	PETIT GIBUS
05	EULALIA	46	BILLYZEKID	87	AUTOUR D'UNE COUR
06	JAMAIS DEUX SANS TROIS	47	JEU DE L'OIE	88	K465
07	MILOU	48	UN POUR TOUS, TOUS POUR UN	89	BIELLE
08	NATURA SCHOLAE	49	TRIPTYQUE	90	ENTRE ILOT ET VERGER
09	PUNCTUM	50	PAREIDOLIE	91	MEINIER C'EST SUR !
10	CAMILLO	51	ENFANCES	92	UN + UN = UNE
11	13h31	52	LA RENCONTRE	93	ORIGAMI
12	LE BOOMERANG VERT	53	1 PLUS 1, ÉGAL 11	94	GROMA
13	ABRACADABRA	54	TETRAS LYRE	95	LES JEUX SONT FAIT
14	FÖRLÄNGA	55	LE PETIT NICOLAS (2)	96	LE PIANO
15	CASIER	56	MÂPIS ET COÏUS	97	PRISME
16	TAGADA GADA	57	UNE PLACE POUR L'ÉCOLE	98	CLOÏTRE
17	ÉCOLE DE CAMPAGNE	58	ASTERIX ET OBELIX	99	LES TROIS MOUSQUETAIRES
18	TOURNESOLS	59	MARELLE	100	SISI
19	TETRIS (1)	60	LE PORTE PLUME ...	101	VERS UNE PROMENADE
20	CHAPEAU DU SAVOIR	61	JOUEUR MILIEU	102	POMME DE REINETTE ET POMME D'API

21	THÉORÈME	62	PAIRI DAIZA	103	SOUS LE MÊME TOIT
22	PINWHEEL	63	VICE VERSA	104	TORTUE
23	TWIST	64	POLAROÏD	105	LE_DUO
24	COIN-COIN	65	IMBRIQUE	106	NOVE SED NON NOVA
25	9 x 9	66	ALPHABET	107	DOUBLEFACE
26	À DADA SUR MON BIDET	67	AUPRES DE MON ARBRE	108	LE RUBAN
27	LE PETIT NICOLAS (1)	68	LA COURONNE D'OR	109	NUMEROBIS
28	L'ECOLE DE PLEIN JARDIN	69	KOKESHI	110	TRAIT D'UNION
29	TRÈFLE	70	ABAQUE	111	ENDEUXIEMEPLAN
30	VJD64	71	BOOMERANG	112	WALIBA
31	RUDOLF	72	SAUTE-MOUTON	113	PARENTHÈSE
32	EMILIE	73	L'EVIDENSE	114	VIVRE SOUS LE MÊME TOIT
33	TAU	74	IRIS	115	1, 2, 3 MAISON MAGIQUE !
34	TRISKÈLE	75	LA RUCHE	116	POMI POMA
35	TETRIS (2)	76	CADET ROUSSELLE	117	ENSEMBLE (2)
36	MMM	77	SACRÉ CHARLEMAGNE	118	PREAU COUVERT
37	ENSEMBLE (1)	78	TIME	119	BIENVENUE
38	BONAMPAK	79	GAMAY	120	A15D225
39	DENISE	80	AGORA	121	MASSE BLEUE
40	LEON	81	MEUNIÈRE	122	TRAVERSER MEINIER
41	WALL-E	82	BONNIE & CLYDE		

Il est important de souligner l'existence de plusieurs projets avec la même devise. Deux projets s'appellent « Le petit Nicolas » numéros 27 et 55, deux projets s'appellent « Tetris » numéros 19 et 35, et deux projets s'appellent « Ensemble » numéros 37 et 117.

8. ANALYSE PRÉALABLE DES PROJETS

Selon l'article 15 du règlement SIA 142, le jugement a été précédé d'un examen préalable des projets rendus. Cette analyse a été effectuée du 3 au 8 mai 2017 par le bureau Tanari Architectes + Urbanistes FAS - SIA, organisateur du concours.

L'examen préalable a porté sur le contrôle détaillé des points suivants :

- conformité des délais et anonymat respecté;
- conformité des documents reçus;
- conformité aux prescriptions réglementaires du programme de concours, notamment :
 - périmètre de concours ;
 - maintien de l'extension de l'école de 1989 ;
 - préservation du verger ;
 - maintien de la salle de gym et du centre de loisirs « La Rampe » ;
- conformité au programme des locaux et aménagements extérieurs.

8.1 Rendu hors délai

Le délai de rendu était fixé au 2 mai 2017 pour les projets, le timbre postal faisant foi et jusqu'au 16 mai 2017 à 11.30 pour les maquettes. Le projet suivant a été envoyé hors délai :

N° projet	Devise
101	VERS UNE PROMENADE

8.2 Rupture de la règle de l'anonymat

Deux projets ne remplissent pas la condition de l'anonymat. Il s'agit des projets numéro 08 « Natura scholae » et 100 « Sisi ».

N° projet	Devise
08	NATURA SCHOLAE
100	SISI

Il est à relever que 19 participants ont transmis leur projet en faisant figurer comme expéditeur une tierce personne ne permettant pas de les identifier. Cette possibilité était admise au point 12 du règlement et programme.

8.3 Rendu incomplet

Plusieurs rendus incomplets ont été identifiés. Une distinction a été faite entre les parties essentielles et non-essentielles du projet. Ont été considérées comme parties essentielles les planches A1 pour affichage du projet et la maquette.

Le projet numéro 65 « Imbrique » n'a pas rendu la maquette et est considéré comme incomplet dans ses parties essentielles.

N° projet	Devise	Rendu incomplet (partie essentielle)
65	IMBRIQUE	MAQUETTE

Ont été cependant considérées comme parties non-essentielles, le Document I – récapitulation et descriptif des surfaces et volumes, la copie des réductions A3 et la seconde copie des planches A1. Il faut également noter que les concurrents concernés par le non-rendu du DOC I ont tous fourni le calcul des volumes et surfaces avec schéma. Les projets désignés comme incomplets dans leurs parties non-essentielles sont au nombre de 18 :

N° projet	Devise	Rendu incomplet (partie non-essentielle)
03	BRICK	DOC I
07	MILOU	DOC I
10	CAMILLO	Jeux de plans A1 (pour contrôle technique)
16	TAGADA GADA	DOC I
22	PINWHEEL	Planche n. 2 des réductions A3
24	COIN-COIN	DOC I
36	MMM	DOC I
49	TRIPTYQUE	DOC I
56	MÄPIS ET COÏUS	DOC I
61	JOUEUR MILIEU	DOC I et Jeux de plans A1 (pour contrôle technique)
62	PAIRI DAIZA	DOC I et réductions A3
71	BOOMERANG	DOC I
76	CADET ROUSSELLE	DOC I
93	ORIGAMI	DOC I
94	GROMA	DOC I
107	DOUBLEFACE	DOC I
109	NUMEROBIS	DOC I
118	PREAU COUVERT	DOC I

Concernant les documents demandés et plus spécifiquement le contenu graphique envisagé pour chaque planche A1, un grand nombre de participants se sont exprimés par l'utilisation de la couleur sur plusieurs planches, alors que le programme laissait entendre que la couleur était admise seulement sur la planche explicative.

8.4 Analyse de conformité au programme des locaux

La vérification de la conformité au programme de locaux a été réalisée sur les projets rendus. Le contrôle a été fait en comparant la présence de tous les espaces énoncés au point 3.9 programme détaillé des locaux du DOC A – règlement et programme, et en vérifiant leur conformité aux surfaces demandées. Dans l'ensemble, les projets rendus ne se sont pas écartés de manière significative du programme demandé ; seules certaines surfaces pouvant légèrement varier.

En raison du nombre de rendus, le calcul du cube SIA 416 et les prescriptions de la LCI n'ont pas été contrôlés au stade de l'examen préalable. Les règlements LCI en vigueur ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du jury du concours, sur la base d'un exposé et des recommandations de M. Mathez de l'OAC effectué au démarrage du jury. Le cube SIA et les normes applicables dans le cadre de la Loi sur les constructions et installations diverses ont été analysés de façon plus détaillée sur les projets retenus au tour final.

9. DÉLIBÉRATION DU JURY

Le jury s'est réuni le 18 et le 19 mai 2017 ainsi que le 1er et le 2 juin 2017 pour procéder au jugement.

10. RECEVABILITÉ DES PROJETS ET ADMISSION AU JUGEMENT

10.1 Exclusion du jugement

Le jury décide d'exclure du jugement les projets suivants.

Le projet suivant pour non-respect du délai :

N° projet	Devise
101	VERS UNE PROMENADE

Les deux projets suivants pour non-respect de l'anonymat :

N° projet	Devise
08	NATURA SCHOLAE
100	SISI

Le projet suivant pour n'avoir pas rendu la maquette :

N° projet	Devise
65	IMBRIQUE

Le jury admet que les rendus incomplets dans des parties non-essentiels listées dans l'examen préalable peuvent être admis au jugement.

Concernant les documents demandés et plus spécifiquement le contenu graphique envisagé pour chaque planche A1, de nombreux participants ont rendu plusieurs planches colorées, alors que le programme laissait entendre que la couleur était admise seulement sur la planche explicative. Dans leur grande majorité, les candidats se sont exprimés par l'utilisation de la couleur sur plusieurs planches. Le jury a admis qu'il ne s'agissait pas d'un écart justifiant une exclusion du jugement des projets concernés, dans la mesure où il a été estimé que l'équité entre les concurrents n'était pas rompue.

Ainsi les écarts tolérables admis par le jury sont les suivants :

- absence du DOC I, à condition que tous les calculs et schémas du cube SIA ont été rendus ;
- interprétation des recommandations graphiques liés à l'utilisation de la couleur ;
- absence d'un des jeux de plans A1 ou réductions A3.

10.2 Exclusion de la répartition des prix

Selon l'art. 19.1, alinéa b) du règlement SIA 142 de 2014, une proposition de concours doit être exclue de la répartition des prix, si elle s'écarte des dispositions du programme sur les points essentiels. Ont été considérés comme points essentiels les critères suivants :

- Sortie du périmètre de concours ;
- Démolition de l'extension de 1989 ;
- Implantation de l'école à l'endroit du verger ;
- Démolition ou modification de la salle de gym ou de « La Rampe ».

Selon les points indiqués ci-dessus, identifie les projets suivants s'écartent des dispositions de conformité au programme:

N° projet	Devise	Remarque
14	FÖRLANGÄ	Implantation de la nouvelle école dans le verger ;
15	CASIER	Implantation de la nouvelle école dans le verger ;
16	TAGADA GADA	Démolition / reconstruction de l'extension de l'école de 1989 ;
21	THEOREME	Proposition d'un préau couvert à l'extérieur du périmètre de concours ;
28	L'ECOLE DE PLEIN JARDIN	Implantation de la nouvelle école dans le verger ;
31	RUDOLF	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
33	TAU	Démolition / reconstruction de l'extension de l'école de 1989 ;
42	ÊTRE ET SAVOIR	Démolition / reconstruction de l'extension de l'école de 1989 ;
48	UN POUR TOUS ET TOUS POUR UN	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
49	TRIPTYQUE	Démolition / reconstruction de l'extension de l'école de 1989 ;
51	ENFANCES	Démolition / reconstruction de l'extension de l'école de 1989 ;
52	LA RENCONTRE	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
53	1 PLUS 1, EGAL 11	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
57	UNE PLACE POUR L'ECOLE	Implantation de la nouvelle école dans le verger ; Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
63	VICE VERSA	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
71	BOOMERANG	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
74	IRIS	Implantation de la nouvelle école dans le verger ; Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
78	TIME	Implantation de la nouvelle école dans le verger ;
80	AGORA	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
90	ENTRE ILOT ET VERGER	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
91	MEINIER C'EST SUR !	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ; Implantation de la nouvelle école dans le verger ;
102	POMME DE REINETTE ET POMME D'API	Implantation de la nouvelle école dans le verger ;
105	LE_DUO	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
106	NOVE SED NON NOVA	Implantation de la nouvelle école dans le verger ;

108	LE RUBAN	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
109	NUMEROBIS	Implantation de la nouvelle école dans le verger ; Démolition du centre de loisirs La Rampe ;
110	TRAIT D'UNION	Non-conformité au programme détaillé des locaux ;
116	POMI POMA	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
118	PREAU COUVERT	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;
122	TRAVERSER MEINIER	Démolition de l'extension de l'école de 1989 ;

Sur cette base, le jury décide d'exclure la totalité des 30 projets de la répartition des prix. Pour rappel, les projets exclus de la répartition des prix peuvent néanmoins recevoir une mention et être classés.

11. PREMIER TOUR D'EXAMEN DES PROJETS

Pour l'ensemble du déroulement du jugement et des tours d'examen, le jury décide d'examiner 118 projets admis au jugement.

Lors du 1er tour, le jury décide d'examiner les projets visant à relever avant tout la cohérence générale des propositions et porte son attention sur les deux critères d'appréciation parmi ceux indiqués au point 2.19 du règlement et programme, à savoir :

- concept général et qualité urbanistique ;
- qualité des espaces extérieurs.

En raison de la quantité de projets, le jury est réparti en deux groupes pour analyser de façon plus aigüe 59 projets respectivement. Après une prise de connaissance et compréhension générale des projets, chaque groupe explique aux autres membres du jury l'appréciation portée sur chaque projet. La décision est ensuite prise « in corpore » à l'unanimité d'exclure les propositions qui n'apportent pas une réponse satisfaisante aux critères d'appréciation énoncés.

Sont ainsi écartés au premier tour d'élimination les 68 projets suivants :

N° projet	Devise	N.° projet	Devise	N° projet	Devise
01	CARAMEL	37	ENSEMBLE (1)	78	TIME
02	AUGUSTINE	42	ÊTRE ET SAVOIR	80	AGORA
03	BRICK	43	POLYMORPHE	81	MEUNIÈRE
04	BOISERIES	45	CHENILLE	84	ISLAND OF THE SUN
05	EULALIA	46	BILLYZEKID	87	AUTOUR D'UNE COUR
10	CAMILLO	49	TRIPTYQUE	88	K465
12	LE BOOMERANG VERT	50	PAREIDOLIE	89	BIELLE
14	FÖRLÄNGA	51	ENFANCES	90	ENTRE ILOT ET VERGER
15	CASIER	52	LA RENCONTRE	91	MEINIER C'EST SUR !
16	TAGADA GADA	53	1 PLUS 1, ÉGAL 11	93	ORIGAMI
17	ECOLE DE CAMPAGNE	54	TETRAS LYRE	95	LES JEUX SONT FAIT
19	TETRIS (1)	56	MÂPIS ET COÏUS	96	LE PIANO
20	CHAPEAU DU SAVOIR	57	UNE PLACE POUR L'ÉCOLE	97	PRISME
22	PINWHEEL	59	MARELLE	99	LES TROIS MOUSQUETAIRES
23	TWIST	60	LE PORTE PLUME ...	102	POMME DE REINETTE ET POMME D'API
25	9 x 9	62	PAIRI DAIZA	106	NOVE SED NON NOVA
26	À DADA SUR MON BIDET	64	POLAROÏD	108	LE RUBAN
27	LE PETIT NICOLAS (1)	67	AUPRES DE MON ARBRE	110	TRAIT D'UNION
29	TRÈFLE	68	LA COURONNE D'OR	114	VIVRE SOUS LE MÊME TOIT
30	VJD64	69	KOKESHI	116	POMI POMA

31	RUDOLF	71	BOOMERANG	120	A15D225
32	EMILIE	73	L'EVIDENSE	121	MASSE BLEUE
34	TRISKÈLE	77	SACRÉ CHARLEMAGNE		

12. DEUXIÈME ET TROISIÈME TOURS D'EXAMEN DES PROJETS

En préambule du 2ème tour, le jury fait des constatations et commentaires sur les solutions architecturales analysées au 1er tour tout en soulignant les critères d'appréciation à perpétuer lors du deuxième jour de jugement. En général le jury relève les commentaires suivants :

- la tentative de conglomérat de la nouvelle école autour de la salle de gym existante bloque la possibilité d'étendre le cœur de quartier vert et de le rendre plus perméable ;
- la prise de considération du chemin de la Repentance qui se traduit par l'opportunité de se retourner vers le quartier de la Ruite et lui redonner un lien au centre du village semble être une solution pertinente;
- l'occupation du verger, met en valeur les bâtiments existants, mais en contrepartie n'apporte pas une qualité supérieure à l'ensemble, dans le sens où l'école est divisée en plusieurs parties portant préjudice à la fonctionnalité scolaire.
- d'un point de vue formel, l'attention spéciale portée sur les toitures dans la recherche de l'insertion volumétrique est notée;
- l'ancrage du bâtiment au sol et sa matérialisation deviennent un élément important pour l'insertion dans le contexte ;
- le dimensionnement des espaces intérieurs de l'école doit s'appuyer sur l'usage destiné à la communauté d'apprentissage, renforçant une lecture d'unité au niveau du groupement scolaire ;
- le jury identifie un effort porté sur la recherche de l'identité, mais qui se traduit souvent par un style architecturale codé à traits plutôt urbains et non intégrés dans le lieu ;

Dans la même vision de cohérence générale de chaque projet examiné au 1er tour, le 2ème tour considère les critères suivants énoncés au point 2.19 du règlement et programme :

- concept général et qualité urbanistique ;
- qualité des espaces extérieurs ;
- traitement architectural et adéquation au thème ;
- fonctionnalité et spatialité du projet.

À l'instar du premier jour de jugement, au 2ème tour, le jury est divisé en deux groupes pour analyser de façon plus aiguë la moitié des projets restants. Après une analyse plus minutieuse des projets, chaque groupe explique aux autres membres du jury l'appréciation portée sur chaque projet, écartant à l'unanimité les propositions qui n'apportent pas une réponse satisfaisante aux critères d'appréciation énoncés.

À l'issue de ce 2ème tour de jugement, le jury décide d'éliminer les 35 projets suivants :

N° projet	Devise	N.° projet	Devise	N° projet	Devise
07	MILOU	61	JOUEUR MILIEU	94	GROMA
13	ABRACADABRA	63	VICE VERSA	98	CLOÎTRE
24	COIN-COIN	70	ABAQUE	103	SOUS LE MÊME TOIT
33	TAU	72	SAUTE-MOUTON	104	TORTUE
35	TETRIS (2)	74	IRIS	107	DOUBLEFACE
36	MMM	75	LA RUCHE	109	NUMEROBIS
39	DENISE	76	CADET ROUSSELLE	112	WALIBA
40	LEON	79	GAMAY	115	1, 2, 3 MAISON MAGIQUE !
41	WALL-E	83	ANATOLE	117	ENSEMBLE (2)
44	TAPIS VOLANT	85	DAMIER	118	PREAU COUVERT
47	JEU DE L'OIE	86	PETIT GIBUS	119	BIENVENUE
58	ASTERIX ET OBELIX	92	UN + UN = UNE		

Au 3^{ème} tour de jugement, le jury analyse de manière plus approfondie les projets retenus avec les mêmes critères d'appréciation que ceux du 2^{ème} tour. A la différence des deux tours précédents, ce tour est réalisé par tous les membres de jury en un seul groupe de jugement.

À l'issue de ce 3^{ème} tour, le jury décide d'éliminer les 7 projets suivants :

N° projet	Devise	N.° projet	Devise	N° projet	Devise
11	13h31	48	UN POUR TOUS, TOUS POUR UN	122	TRAVERSER MEINIER
28	L'ECOLE DE PLEIN JARDIN	105	LE_DUO		
38	BONAMPAK	113	PARENTHESE		

Les huit projets retenus dans le tour final sont :

N° projet	Devise	N.° projet	Devise	N° projet	Devise
06	JAMAIS DEUX SANS TROIS	21	THEOREME	82	BONNIE & CLYDE
09	PUNCTUM	55	LE PETIT NICOLAS (2)	111	ENDEUXIEMEPLAN
18	TOURNESOLS	66	ALPHABET		

13. TOUR FINAL D'EXAMEN DES PROJETS

La deuxième session de jury a eu lieu le 1er et le 2 juin 2017.

M. Renato Salvi s'est excusé et ne participe donc pas à la deuxième session du jury. Il est suppléé par M. Jean Frédéric Luscher.

Les projets retenus ont fait l'objet d'une analyse économique et d'un contrôle technique plus approfondi.

M. Mathez (OAC) a vérifié les prescriptions et normes applicables dans le cadre de la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) notamment sur les points suivants :

- respect des prescriptions en vigueur dans la zone 4B protégée ;
- respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et vues droites ;
- contrôle de la hauteur du vide d'étage.

L'analyse réalisée par M. Mathez relève la non conformité aux normes applicables dans le cadre de la LCI des projets suivants :

N° projet	Devise	N.° projet	Devise	N° projet	Devise
18	TOURNESOLS	66	ALPHABET	111	ENDEUXIEMEPLAN

M. Dorsaz a établi une analyse économique de chaque projet retenu au tour final qui a été présenté à l'ensemble du jury. Son analyse permet de mettre en évidence les différences entre les 8 projets retenus par rapport au coût moyen estimé.

M. Gru a établi une analyse des questions relatives aux aspects thermiques et de confort intérieur des locaux. Les critères de cette analyse concernent les matériaux qui constituent l'enveloppe, l'isolation thermique, la proportion de vitrages, entre autres.

Le jury procède à une analyse plus détaillée des projets restants reprenant les critères précédents auxquels sont ajoutés :

- la rationalité et les aspects économiques du projet.

14. TOUR DE REPÊCHAGE

Avant de confirmer le choix définitif des projets retenus pour l'attribution des prix et mentions, le jury procède à un nouvel examen de tous les projets. Le jury décide de ne repêcher aucun projet.

15. CHOIX DU LAURÉAT

Le jury passe en revue les projets retenus pour l'attribution de prix et mentions. Ils font l'objet de critiques et d'un classement. À l'unanimité le jury considère que le projet 06 « Jamais deux sans trois » est le plus favorable à la majorité des critères et décide de le classer au 1er rang.

16. CLASSEMENT DES PROJETS

Le jury décide de classer l'ensemble des travaux, à l'exception du projet N° 18 «Tournesols » :

Classement	N.° projet	Devise
1 ^{er} rang	06	JAMAIS DEUX SANS TROIS
2 ^{ème} rang	21	THEOREME
3 ^{ème} rang	82	BONNIE & CLYDE
4 ^{ème} rang	09	PUNCTUM
5 ^{ème} rang	55	LE PETIT NICOLAS (2)
6 ^{ème} rang	111	ENDEUXIEMEPLAN
7 ^{ème} rang	66	ALPHABET

17. ATTRIBUTION DES PRIX ET DES MENTIONS

Le jury décide à l'unanimité de répartir les prix de la manière suivante :

Prix	N.° projet	Devise	Montant
1 ^{er} prix	06	JAMAIS DEUX SANS TROIS	Fr. 35'000.00 HT
2 ^{ème} prix	82	BONNIE & CLYDE	Fr. 18'000.00 HT
3 ^{ème} prix	09	PUNCTUM	Fr. 15'000.00 HT
4 ^{ème} prix	55	LE PETIT NICOLAS (2)	Fr. 12'000.00 HT

Le jury décide d'attribuer une mention aux projets suivants :

Mention	N.° projet	Devise	Montant
1 ^{ère} mention	21	THEOREME	Fr. 22'000.00 HT
2 ^{ème} mention	111	ENDEUXIEMEPLAN	Fr. 10'000.00 HT
3 ^{ème} mention	66	ALPHABET	Fr. 8'000.00 HT

18. RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury a choisi à l'unanimité le projet 6 « JAMAIS DEUX SANS TROIS » et le recommande au maître d'ouvrage pour la poursuite du mandat pour les prestations d'architectes liées à l'étude et à la réalisation, selon la norme SIA 102.

Le maître d'ouvrage se réjouit de la future collaboration avec le bureau d'architecte lauréat et désire affiner les points suivants lors de la suite du mandat :

- Aménagements extérieurs : prolongement du couvert vers les accès de la salle de gymnastique et vers l'école de 1989. Une attention particulière sera portée sur les aménagements des espaces extérieurs, notamment entre la nouvelle école et le bâtiment 19ème, ainsi que sur la définition précise de la zone préau.
- Matérialité : une recherche sensible devra être faite sur la texture des éléments de façades afin d'entrer en sympathie avec le contexte villageois. Les matériaux utilisés dans les espaces intérieurs pourraient être rediscutés avec les utilisateurs, afin de garantir un confort acoustique, un entretien optimisé et une capacité de produire une atmosphère chaleureuse.
- Confort: la problématique de surchauffe estivale devra être gérée de manière à optimiser l'utilisation des zones de circulation situées au sud-ouest.

19. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DU JURY

Le jury relève une importante participation à ce concours ainsi qu'une qualité générale des rendus et des projets de très bonne tenue. Le déroulement du jugement et l'analyse détaillée des projets ont confirmé la grande difficulté découlant de la situation contextuelle donnée, de l'importance programmatique et de l'histoire du site. La très grande variété des propositions et des partis proposés dénote non seulement une grande créativité de la part de la profession mais aussi une profonde responsabilité d'adapter un projet dans ce contexte délicat. Le jury a identifié plusieurs familles architecturales : « la barre » parallèle au chemin de la Repentance, « le L qui intègre l'aile de 1989 dans la nouvelle école », le type « cloître », « la demeure à toiture », « le plot libre ». Le jury est conscient de la difficulté de réaliser de manière efficiente et efficace les conditions du cahier des charges et du programme.

Le jury a travaillé tout au long des quatre jours de jugement de manière collégiale en prenant l'ensemble des décisions à l'unanimité. Il n'a cependant pas été évident de trouver le projet idéal parmi les projets retenus dans le dernier tour. En effet, plusieurs propositions jugées d'un très grand intérêt ont pu permettre au jury de découvrir quelle pouvait être la proposition la plus efficiente regroupant l'ensemble des paramètres décrits dans le cahier des charges. Au final la proposition retenue pour être réalisée a donné pleine et entière satisfaction à l'ensemble du jury.

20. CRITIQUES DES PROJETS DU TOUR FINAL

06 JAMAIS DEUX SANS TROIS

Le projet « Jamais deux sans trois » se caractérise par l'implantation d'un volume linéaire de trois niveaux hors sol en front de rue, sur la chemin de la Repentance. Cette implantation en alignement de l'ancienne école du XIXe siècle crée une relation harmonieuse au contexte.

L'élargissement du trottoir et l'allée d'arbres offrent une relation visuelle de qualité et crée une nouvelle attractivité à l'espace public ; ce dispositif est renforcé par la transparence à travers le rez-de-chaussée du bâtiment.

Le positionnement judicieux du préau couvert entre la salle de gym et la nouvelle école ainsi que sa prolongation sur la largeur complète du préau côté intérieur est salué par le jury. L'entrée de l'école, placée au centre du complexe scolaire côté cour, confère au préau sa pleine dimension en terme de circulation et d'accueil des usagers de l'école.

L'espace entre le nouveau bâtiment et le bâtiment XIXe s'avère de qualité mais requiert quelques ajustements.

La volumétrie générale est cohérente par rapport aux édifices existants et s'intègre dans la continuité de l'urbanisme de ce secteur.

Le jury a été séduit par le traitement chromatique du béton qui témoigne d'une volonté de continuité avec les bâtiments voisins, école du XIXe et église.

Le calepinage soigné du béton, l'encadrement des baies vitrées, la maîtrise du dessin et des proportions des façades, l'usage du bois naturel, le choix de protections solaires en toile sont autant de qualités qui renforcent l'identité d'un bâtiment scolaire.

Une identité claire des espaces extérieurs de l'école est apportée par une limite précise du préau réalisée astucieusement en évitant les effets de masque.

Le jury apprécie également l'organisation optimale d'un programme fonctionnel à l'intérieur du bâtiment. Ainsi, les fonctions générales telles que salle de soutien/parascolaire, salle de jeu, salle des maîtres se trouvent au rez-de-chaussée. Il relève que l'accès séparé pour les salles des associations permet un fonctionnement indépendant et que, dans les étages supérieurs, la disposition rationnelle des salles de classe et leur orientation vers le nord-est sont judicieuses.

Le plan de l'étage est constitué par deux trames, l'une comprend cinq salles d'enseignement de proportions carrées avec une orientation idéale vers le nord-est, la seconde organise les fonctions de service et distribution de manière généreuse et différenciée en les intégrant dans des noyaux et en mettant en scène l'escalier central.

La rigueur, la compacité et la rationalité du parti architectural sont en adéquation avec l'économicité attendue du projet.

09 PUNCTUM

En référence aux bâtiments villageois massifs, le projet propose l'insertion d'une « grande maison », un volume ponctuel dans la constellation des édifices communaux qui forment le centre historique du village autour de l'église. La nouvelle composition génère ainsi une fluidité des espaces extérieurs environnants qui offre une porosité bienvenue entre le nouveau centre villageois, l'ancien cœur du village et la chemin de la Repentance.

Si le parti de définir l'école comme une grande maison dans la constellation des bâtiments existants est en soi digne d'intérêt, la proposition volumétrique écrase le bâtiment de la Rampe et diminue le préau central au profit d'un préau sous le couvert ouvert sur la chemin de la Repentance et à la bise. Le décaissé du sol du côté de l'ancienne école ainsi que l'ajout des salles de société à l'arrière du bâtiment des années 80 démontrent aussi que le parti de « la grande maison » est difficile à réaliser dans des proportions ajustées au site. L'implantation de ce volume imposant génère des problèmes de distance entre bâtiments (salle de gym et Rampe).

Le traitement architectural, par le choix du béton teinté coulé sur place désactivé et les fenêtres en bois dialogue judicieusement avec la minéralité des bâtiments voisins ; cependant, le jury se pose la question de la pertinence des fenêtres horizontales en angle et décalées qui contredit le thème de la massivité des maisons villageoises auxquelles les auteurs se réfèrent.

La distribution des classes est organisée sur un astucieux principe de demi-niveaux qui les lie deux par deux et offre une grande qualité spatiale ; en revanche, le positionnement des différents locaux du programme ne convainc pas les spécialistes de l'enseignement. Le dispositif d'éclairage de la salle des maîtres et des arts visuels en toiture est forcé.

Le jury apprécie ce parti urbain et la richesse spatiale et des atmosphères intérieures du projet mais la volumétrie proposée ne génère pas les qualités urbaines et la simplicité annoncées.

21 THEOREME

Le jury relève la qualité et le soin apportés à la recherche d'une solution en harmonie dans le contexte historique et architectural du village. L'idée générale d'une école villageoise est plaisante. À ce titre, les choix des matériaux (tuiles plates en toiture, minéralité des façades) donne une expression cohérente dans son contexte. Par ailleurs, le projet se base sur la proposition d'une série de bâtiments dont la forme et les proportions s'inspirent des volumes vernaculaires du village de Meinier. Il est à relever cependant que la volumétrie à trois étages crée une concurrence avec le volume plus réduit de l'école du XIX^{ème} siècle.

De plus, la proposition du préau couvert devant la salle communale n'est pas en accord avec le programme. Quant au préau situé entre les trois bâtiments, il s'avère trop exigu et ne remplit pas son rôle de liaison à pied sec entre les différents volumes.

La composition volumétrique conduit à prévoir la nouvelle école dans un conglomérat des deux corps de proportion carrée avec toiture à quatre pans. Cette approche permet une variété de vues et d'espaces intérieurs, néanmoins certaines circulations sont trop contraintes et l'organisation du plan du rez-de-chaussée en plan ouvert autour d'un noyau n'est pas convaincante.

Si les classes bénéficient de larges ouvertures sur deux faces et offrent une belle qualité spatiale pour l'enseignement,

quelques éléments de fonctionnalité n'ont pas trouvé réponse convaincante.

Le jury tient cependant à saluer le soin et la qualité apportés à la représentation du projet et de la vie telle qu'elle pourrait y prendre place.

55 LE PETIT NICOLAS (2)

Le bâtiment se positionne comme fermeture du secteur de l'école côté chemin de la Repentance. Le dégagement créé par rapport à l'ancienne école et à la salle de gymnastique est acceptable malgré une légère insuffisance des distances avec l'ancienne école.

L'articulation de la volumétrie proposée résout habilement la relation avec les alignements de l'école XIXe d'un côté et la salle de gymnastique de l'autre côté, toutefois, l'effet en butoir du bâtiment sur le muret de l'ancien jardin reste non résolu.

Cette implantation renforce la perméabilité du site permettant différents parcours à travers un maillage pédestre et plusieurs systèmes d'accès. Le jury regrette que cette perméabilité ne se poursuive pas à l'intérieur du bâtiment au niveau du rez-de-chaussée par des traversées visuelles.

Le jury apprécie le réaménagement du côté chemin de la Repentance à l'aide d'accès généreux et sécurisés, ainsi que les espaces extérieurs reliant avec un couvert de manière appropriée le nouveau bâtiment avec la salle de gym et le bâtiment '89.

S'agissant de la délimitation du préau, la proposition d'utiliser la surface tout autour du bâtiment de la Rampe peut s'avérer inappropriée par rapport à la surveillance des élèves dans ces secteurs jugés masqués.

Malgré la recherche d'unité et de rationalité architecturale du nouveau bâtiment, le jury note que l'expression des façades n'est pas vraiment évocatrice d'une école primaire.

Les ouvertures d'angle donnent une identité forte au volume et apportent une vue panoramique de qualité vers l'extérieur. Toutefois, le jury s'interroge sur la pertinence de la répétition de ce dispositif d'angle qui ne tient pas compte de la variation du paysage.

L'effort de rechercher une toiture à deux pans, capable de s'intégrer dans le contexte villageois est jugé plutôt comme une solution formelle augmentant inutilement la volumétrie du bâtiment.

La disposition des classes est pertinente par son développement périphérique et les distributions sont généreuses, par contre l'emplacement centralisé de l'escalier péjore malheureusement la fluidité des parcours. La taille des classes est insuffisante (77m²).

Le jury apprécie l'aménagement proposé pour les classes notamment par la matérialisation des surfaces intérieures.

De manière générale, le projet semble rentrer dans la fourchette moyenne des prévisions financières.

66 ALPHABET

Ce projet est d'une grande clarté en termes d'implantation, de volumétrie et d'expression architecturale. Ainsi, la nouvelle école est prévue comme un corps long et étroit reliant l'ancienne école 19ème et la salle de gymnastique. Cette proposition soulève un problème de distances entre les bâtiments qui nécessiterait des dérogations en raison des distances et vues droites.

L'espace situé devant le bâtiment permet la création d'un préau généreux, mais la volumétrie à trois niveaux impliquerait un alignement sur la façade de l'ancienne école. La volonté de contenir le préau par un édicule abritant les vélos apparaît peu convaincante, en dépit de la qualité du passage public créé.

L'organisation générale de l'école est séduisante et son architecture est soignée. Cependant, l'orientation des classes vers le préau entraîne un problème de surchauffe estivale du fait de leur orientation côté ouest.

Le parti architectural présenté implique un déploiement de façades et une surface de plancher dans l'échelle supérieure des projets soumis.

82 BONNIE & CLYDE

Le projet repose sur le parti d'une interconnexion de tous les bâtiments scolaires et la proposition d'un ensemble unifié pour les classes. L'aile des années 80 est transformée et surélevée, reliée au nouveau bâtiment par un socle commun.

La nouvelle proposition génère ainsi une clarification des espaces extérieurs, un préau couvert et ajouré qui lie toutes les entrées et un préau à ciel ouvert spacieux qui met en valeur les bâtiments historiques.

L'interconnexion recherchée se traduit par la proposition d'un socle en béton qui lie les bâtiments et les espaces de

préau couvert sur lequel émergent les volumes des nouvelles classes en bois. Cette composition d'un socle de type mural supportant deux volumes en ossature bois relativise la comparaison des architectures existantes et l'échelle du projet. Le choix de la matérialité, en adéquation avec les préoccupations du développement durable, apporte une ambiance chaleureuse.

Le positionnement des locaux est judicieux et rationnel ; la salle des maîtres occupe une position centrale à la jonction des deux ailes du bâtiment, et les locaux parascolaires au rez-de-chaussée côté chemin de la Repentance peuvent être utilisés de manière indépendante.

Le jury reconnaît la pertinence d'une prise en compte de l'école comme un tout au langage unifié, la clarté de la fonctionnalité intérieure, son implantation et la qualité des espaces extérieurs générés. En revanche, le prolongement volumétrique du rez-de-chaussée de l'école des années 80 à l'étage face au nouveau centre de village avec les escaliers et les sanitaires en façade reste problématique et offre un visage imposant et fermé au centre intergénérationnel du village que la nouvelle proposition devrait connecter.

111 ENDEUXIEMEPLAN

Le projet propose une implantation solitaire, reliée à l'école existante et à la salle de gymnastique par un espace couvert, coiffant un volume totalement vitré et indépendant qui accueille la classe d'art visuel. Cette disposition sur le site offre des dégagements de qualité et entame un dialogue avec les bâtiments environnants. Sa position indépendante et compacte permet une nouvelle lecture du site.

Le jury apprécie la sensibilité de la proposition qui entre « en sympathie » avec les bâtiments existants, tout en s'affirmant par son caractère contemporain, évoquant de manière très subtile, les différentes matérialités du site grâce à une observation sensible de du contexte villageois.

Néanmoins, la position du volume construit est disposée trop proche du chemin de la Repentance et pose un réel problème de gabarit, ce qui le rend non conforme à la LCI. Sa grande surface au sol et son volume finalement assez imposant l'empêche de passer au deuxième plan. La densité du programme demandé engendre un volume conséquent, qui vient selon le jury, en trop grande proximité de certains bâtiments sur le site.

Le concept d'implantation en volume unique offre une ouverture vers « le vieux-village » et ouvre de nouvelles perspectives d'aménagements d'espaces extérieurs fluides et transversaux. Cette proposition a permis au jury et au maître d'ouvrage de s'interroger sur l'avenir urbanistique de son centre villageois, qui va outre les espaces de préaux scolaires.

La proposition du concept de l'école en plein air a fortement séduit le jury, tout en posant des questions de fonctionnement majeur, notamment pour l'usage du préau attenant.

Le bâtiment école propose une circulation riche et émouvante, à travers un parcours original, offrant des vues choisies sur le contexte villageois et le grand paysage. Le jury regrette la position de l'ascenseur et l'exiguïté de l'unique escalier.

Les salles de classe, offrant une double orientation à chaque fois différentes, leur confèrent un caractère unique, même si les surfaces de vitrage paraissent peu généreuses pour l'éclairage naturel.

Le programme a été respecté dans son ensemble et la proposition semble compacte et économique. La construction pose certaines questions d'ordre structurelles et les murs périphériques ne semblent pas avoir les dimensions nécessaires à leur isolation thermique.

En conclusion, le jury a été touché par la poésie de la proposition. Une atmosphère onirique s'en dégage qui nourrit l'imaginaire.

21. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par l'ensemble du jury.

Président

M. Alain Corthay



Membres professionnels

- Mme Mireille Adam Bonnet



- M. Giorgio Bello



- M. Renato Salvi



- M. Laurent de Wurtemberg



Membres non-professionnels

- Mme Coranda Pierrehumbert



- M. Daniel Jauch



Membres suppléants

- Mme Ania Schwab



- M. Jean-Frédéric Luscher



Consultants

- M. Alain Mathez



- M. Daniel Dorsaz



- M. Pierre-Charles Dagau



- M. Nicolas Diserens



- M. Roberto Gru



22. LEVÉE DE L'ANONYMAT

Le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement. Les auteurs des projets primés sont :

1er rang – 1er prix	Projet N° 06	JAMAIS DEUX SANS TROIS
ARNAUD SCHELSTRAETE, FREDERIC GARRIGUES, GWENAEL JEZEQUEL Paris, France		
2ème rang – 1ère mention	Projet N° 21	THEOREME
M + N ARCHITECTES SARL Genève, Suisse		
3ème rang – 2ème prix	Projet N° 82	BONNIE & CLYDE
DAAP ARCHITECTES ET GONZALO MARTINEZ ARCHITECTURE Genève, Suisse		
4ème rang – 3ème prix	Projet N° 09	PUNCTUM
AEBY PERNEGER & ASSOCIES SA Carouge, Suisse		
5ème rang – 4ème prix	Projet N° 55	LE PETIT NICOLAS (2)
BCRARCHITECTES Carouge, Suisse		
6ème rang – 2ème mention	Projet N° 111	ENDEUXIEMEPLAN
3 ARCHITECTES Lausanne, Suisse		
7ème rang – 3ème mention	Projet N° 66	ALPHABET
KRAUSBECK ARCHITETTO Salorino, Suisse		

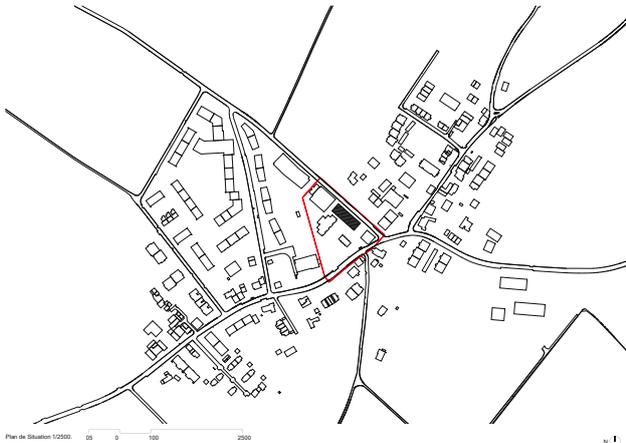
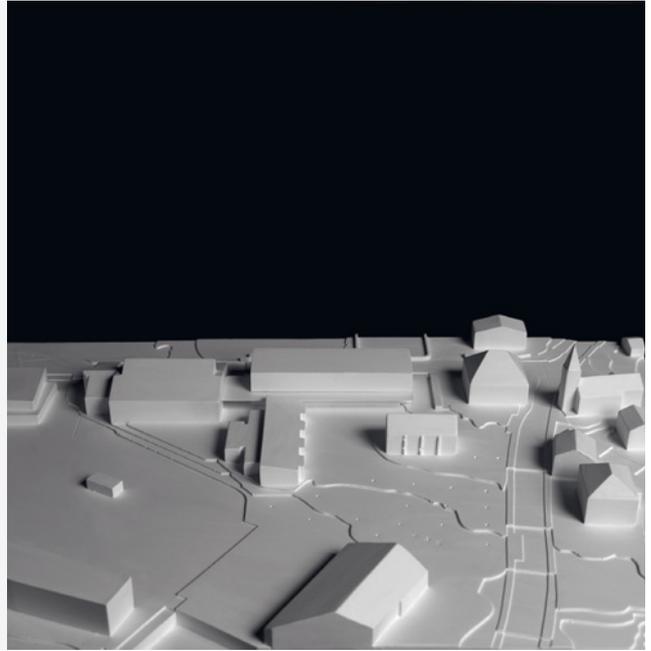
N° 06 - JAMAIS DEUX SANS TROIS

1^{er} rang - 1^{er} prix

**ARNAUD SCHELSTRAETE
FREDERIC GARRIGUES
GWENael JEZEQUEL**
Paris, France

Collaborateur(s) :

ARNAUD SCHELSTRAETE
FREDERIC GARRIGUES
GWENael JEZEQUEL



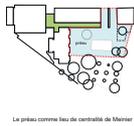
Plan de Situation 1:2500



Vue depuis la Route de la Repentance

L'extension de l'école de Meinier a vocation à parachèver l'opération de restructuration du cœur de la commune et à devenir un bâtiment emblématique de son développement.
Compte pour offrir un cadre d'apprentissage de qualité aux enfants du village, donner un outil de travail performant à leurs maîtres et accueillir des services destinés à l'ensemble de la communauté, l'école représente aussi la cohésion sociale de Meinier. Sa conception architecturale, inscrite dans un projet urbain cohérent avec l'histoire du site, en fait avec les aménagements du centre intégrationnel, sa destinée en plusieurs tranches. La figure urbaine, l'organisation fonctionnelle et spatiale, l'écriture architecturale et l'aménagement extérieur.

Figure urbaine
La figure urbaine proposée est parfaitement adaptée au programme fonctionnel et qualifie son conditionnement physique du site. Le volume est par ses gabarits avec les bâtiments existants, permet de s'inscrire dans un volume bâti raisonnable en relation avec son environnement.
Notre parti pris a été d'implanter le projet comme un objet indépendant et de maintenir ou créer des perméabilités positives entre le nouveau bâtiment et les bâtiments qui le jouxtent. Cette perméabilité permet une grande flexibilité d'approche de la nouvelle école, notamment dans sa relation avec les espaces couverts contigus ainsi que dans le gabarit des flux, sans pour autant écarter la possibilité d'ancrer une partie du préau.



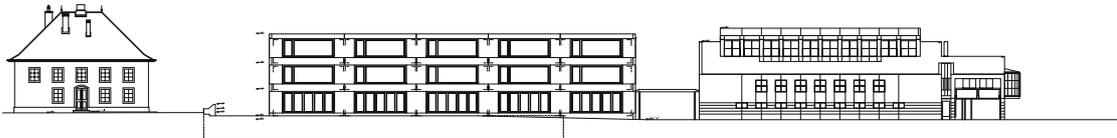
Le préau comme lieu de centralité de Meinier.

En vis-à-vis de l'école du XIX^{ème} siècle, le retrait de 15 mètres dégage un large espace public. Ce passage donne une alternative aux trottoirs associés de la route de Gy, tout en assurant, en vue de la future restructuration de cet édifice, une certaine flexibilité dans son aménagement. Ce passage pédestre qualifie la limite du préau et permet de tenir les enfants à distance de la route de Gy. Sur la route de la Repentance, l'extension de l'école de Meinier s'inscrit en alignement du bâtiment de l'ancienne école avec un retrait de 80cm par rapport à l'axe de la rue. Cette perméabilité permet une ouverture pour la création d'une dépose minute, quelques places de stationnement et de gérer les déplacements entre le préau et le terrain naturel. Vis-à-vis du Gymnase et de l'école des années 80 (conservée en l'état), le bâtiment se rapproche afin

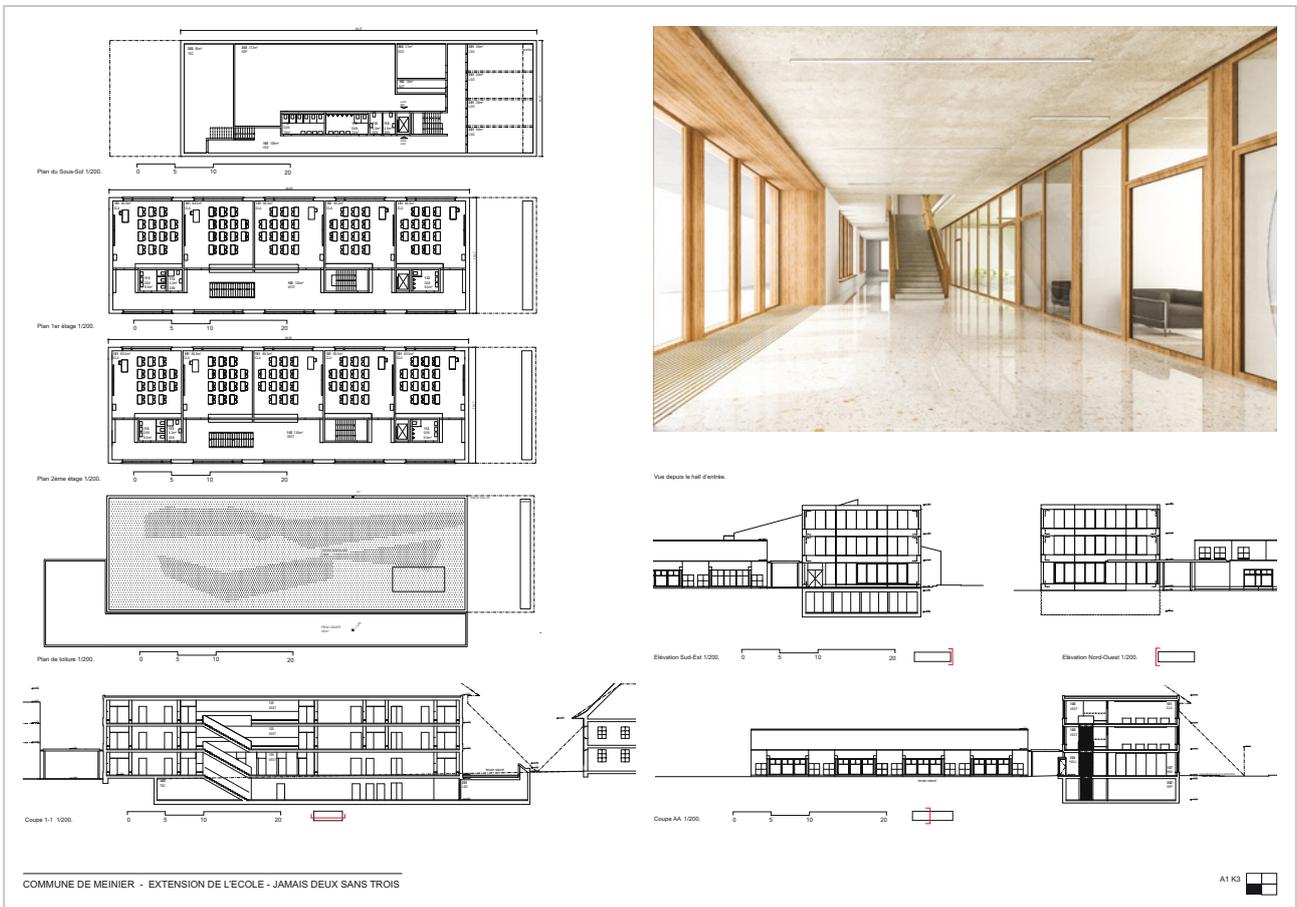
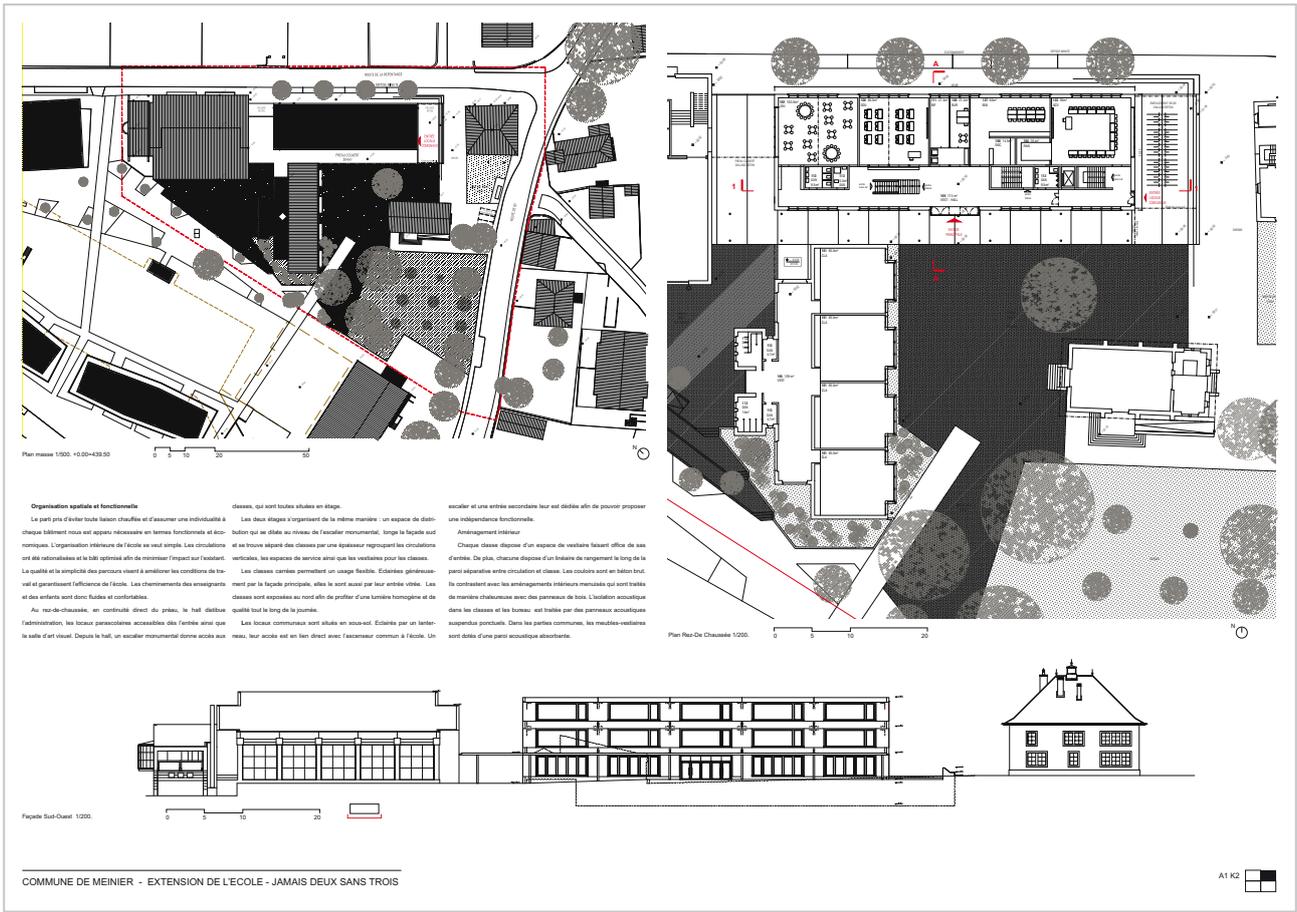


Le préau comme articulation entre les bâtiments de l'école.

de constituer un ensemble fonctionnel cohérent. La liaison se matérialise par le préau couvert qui met en relation les différentes entités fonctionnelles et articule les espaces couverts réalisés pour le centre intégrationnel et le préau principal de l'école. Cette implantation permet de maintenir la porosité visuelle et fonctionnelle entre le cœur d'été et la route de la Repentance.
Le préau couvert crée un porche d'entrée entre le Gymnase et l'extension. Il se retourne au Sud pour mettre en relation direct l'école des années 80 et la nouvelle extension, et offre ainsi un espace bien exposé, à l'abri du vent. Situé dans le prolongement du verges, le préau et ses abords clartés offrent un espace partagé pour les équipements emblématiques du village (l'église, l'école, le futur lieu associatif, le centre social).



Facade Nord-Est - Rue de la Repentance 1:200





Vue depuis le préau.

Ecriture architecturale

Malgré tout, le bâtiment proposé, par une écriture simple, s'inscrit en continuité de contexte environnant.
 Il se veut en cohérence avec le bâti voisin, constitué de bâtiments isolés aux façades souvent minérales, symétriques ou quasi-symétriques, et dont les parois régulières proposent généralement un travail d'encadrement.
 Notre bâtiment répond donc à son contexte et s'inscrit dans un préau-terrasse, sur ses façades principales de panneaux béton traités, des parois minérales identiques avec des menuiseries bois. La taille de ces parois, rigles sur les dimensions d'une salle de classe, vient introduire une variation d'échelle, par rapport aux parois des bâtiments qui l'entourent.

Aménagements extérieurs

Le lieu de l'école actuelle possède déjà de bonnes qualités d'usage, nous avons ainsi pris le parti d'être dans la continuité de l'existant et d'impacter le moins le site. Ainsi, les dimensions généreuses du nouveau préau couvert permettent d'une part de conserver les fonctions d'usage de l'ancien préau (dans le lien, à pied sec, entre les deux bâtiments de classe et le gymnase), et d'autre part d'équiper une terrasse vers le bâtiment de l'ancienne école du XXIème siècle et la route de Giv.
 De cette façon, le préau, bien visible tout le long de la façade sud de l'école, s'affiche comme un véritable espace public, couvert, et accessible à tous. Un second préau est aménagé sur la terrasse, en léger surplomb de la pelouse du centre intergénérationnel.

Traitement de sol

Le contexte de sol est enrichi par le fait et d'harmoniser l'ensemble du préau et l'espace ouvert du centre intergénérationnel. Néanmoins la nature du sol varie selon les zones - en pied de bâtiment, un seul en dallage béton marqué l'entrée, le préau couvert, et la partie souterraine du bâtiment ; le préau est traité alternativement en enrobé paillé ou de terre naturelle, et un sol souple de caoutchouc sur deux matériaux permettant ainsi une maintenance aisée, et une variété d'usage.
 Végétation
 Des cantiers seront plantés le long de la route de la Repérance, et dans le préau principal, un sujet type micrococcular en remplacement des sujets supprimés.



Vue intérieure d'une classe.



Vue de la zone de ventilation d'une classe.

1. Toit
 Toiture végétale extensive 80 mm
 Drain 50mm
 Tapis drainage 100mm
 Dalle béton bitumeuse 80 mm
 Isolation thermique 200mm
 Pare-vent / couche étanche à l'air de 4 mm
 Dalle en béton armé 200mm
 Éléments acoustiques suspendus perforés avec éclairage intégré 120mm
2. Plancher
 Grèze cuisée 40mm
 couche de séparation
 isolation phonique 40mm
 Dalle de béton 200mm
 Éléments acoustiques suspendus perforés avec éclairage intégré 120mm
3. Dalle Sous-Sol
 Béton
 Côté en béton 30mm
 Dalle de béton en béton 300mm
 EPS 100mm
 50 mm en béton maigre
4. Façade
 Éléments en béton 100mm
 isolation thermique 200mm
 Dure d'occupation avec quillage
 Menuiserie triple vitrage étanche
 entre mur béton 200mm



Détail de façade et matériaux



N° 21 - THEOREME

2^{eme} rang - 1^{ere} mention

M + N ARCHITECTES SARL
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :

THOMAS BOLLINGER

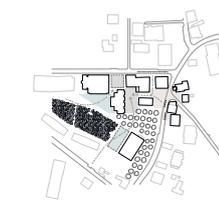
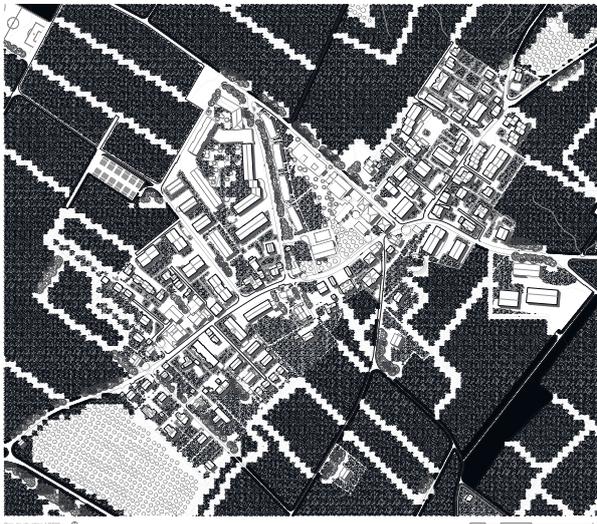
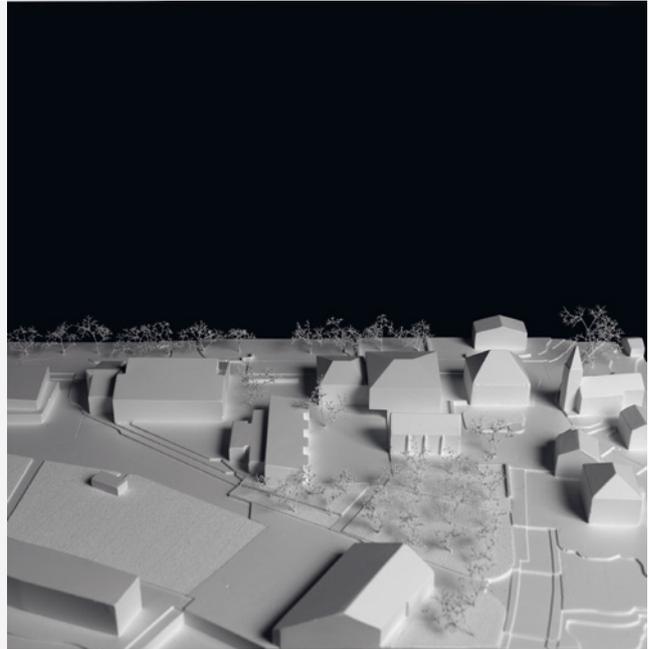
SERAPHIN HIRTZ

NATHALIE MONGE

RAPHAEL NIOGRET

CLARISSE MAUBOUSSIN

JEREMIE JOBIN



Terminologie
● zones d'alignement ● place ● rue ● impasse ● courbes de niveau ● zones mixtes
● zones d'alignement ● place ● rue ● impasse ● courbes de niveau ● zones mixtes

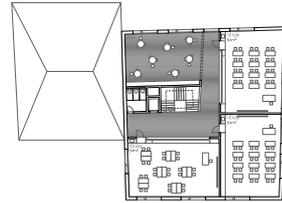
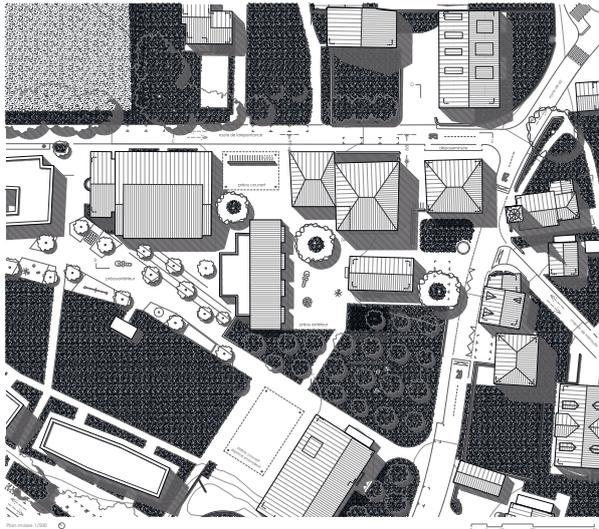
Programme
▲ école ● préau des parents ● préau des grands ● classes ● atelier ● atelier ● atelier mixte
▲ école ● préau des parents ● préau des grands ● classes ● atelier ● atelier ● atelier mixte

COMMUNE DE MEINER

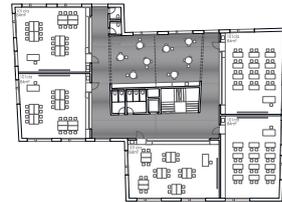
THEOREME

Théorème
On reprend l'histoire du village, on réinterprète la place de l'école au village avec l'Académie des arts qui accompagne les lieux de la commune. On réinterprète la place de l'école au village avec l'Académie des arts qui accompagne les lieux de la commune. On réinterprète la place de l'école au village avec l'Académie des arts qui accompagne les lieux de la commune.





Plan 2^{ème} étage L200



Plan 1^{er} étage L200



Coupe EE L200

COMMUNE DE MEINER

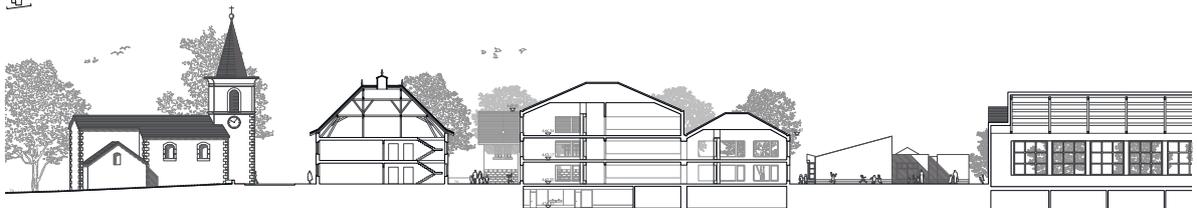
THÉORÈME



Coupe AA L200



Coupe BB L200



Coupe CC L200

COMMUNE DE MEINER

THÉORÈME

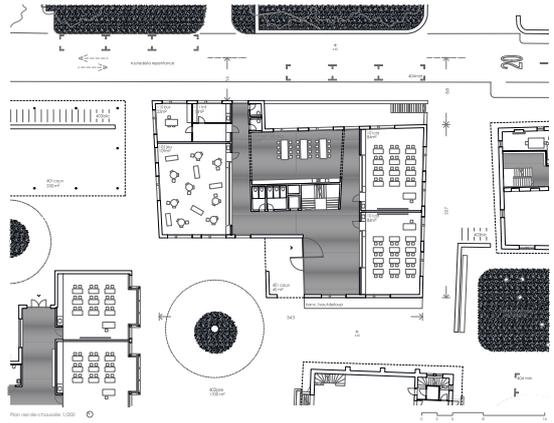


Coupe 02/1000

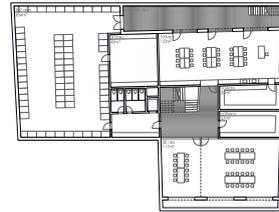


Détails et coupe constructive 1/50

- | | |
|-----------------------|--------|
| toiture | |
| - dalle | 50 mm |
| - isolation 30°C | 200 mm |
| - chevrons 40x120 | 20 mm |
| - panneaux isolant | 200 mm |
| - isolation 30°C | 200 mm |
| - isolation 30°C | 18 mm |
| - chevrons 40x120 | 200 mm |
| toitons | |
| - dalle bois | 20 mm |
| - panneaux isolant | 200 mm |
| - isolation | 20 mm |
| - panneaux bois | 18 mm |
| plancher | |
| - bois lamellé-croisé | 40 mm |
| - isolation 30°C | 20 mm |
| - isolation | 20 mm |
| - panneaux bois | 18 mm |
| - isolation 30°C | 200 mm |



Plan rez-de-chaussée 1/200



Plan étage 40/1000

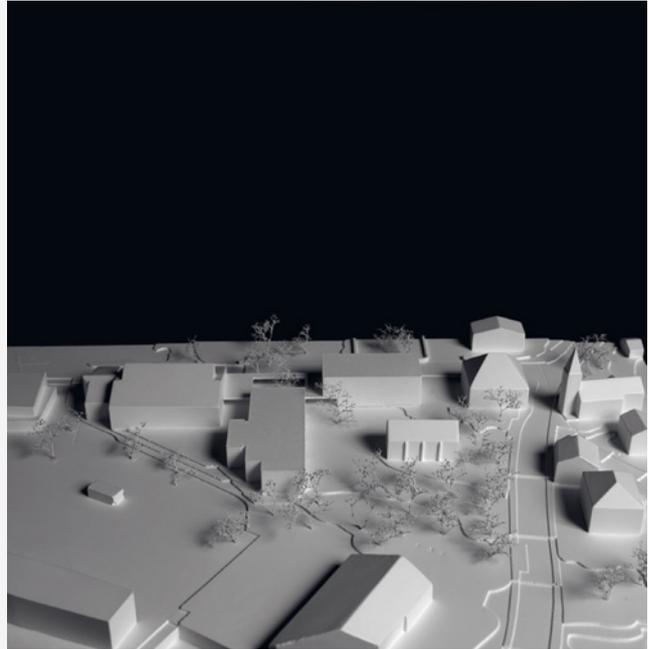
N° 82 – BONNIE & CLYDE

3^{ème} rang - 2^{ème} prix

DAAP ARCHITECTES ET GONZALO MARTINEZ ARCHITECTURE
Genève, Suisse

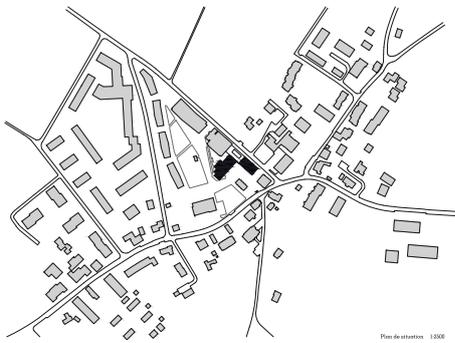
Collaborateur(s) :

DAVID GASTON ROBLES,
GONZALO MARTINEZ,
JOSELUIS TEJEDOR
ANDRES SUBIRA



Commune de Meinier - Extension de l'école

Concours de projets d'architecture BONNIE & CLYDE



Plan de situation 1:200



Synthèse

L'édifice scolaire est intégré dans un plan d'organisation globale qui vise à réorganiser l'espace scolaire et à améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves.

Le projet propose une extension qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui respecte les caractéristiques architecturales de l'existant.

Le projet propose une extension qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui respecte les caractéristiques architecturales de l'existant.

Le projet propose une extension qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui respecte les caractéristiques architecturales de l'existant.

Distribution du programme

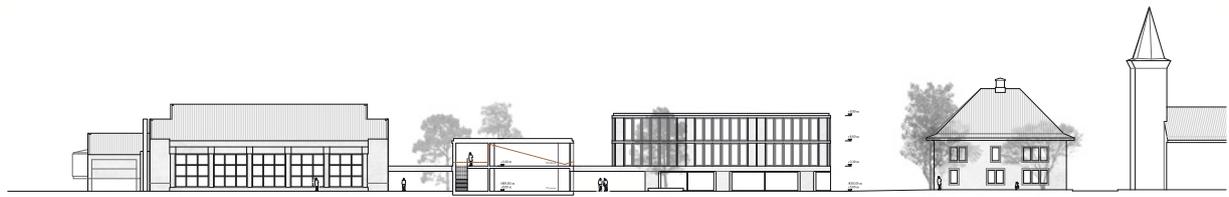
Le programme de l'école est réparti en deux bâtiments adjacents. Le bâtiment principal est un bâtiment à deux étages qui abrite les classes et les bureaux des enseignants.

Le bâtiment principal est un bâtiment à deux étages qui abrite les classes et les bureaux des enseignants.

Le bâtiment principal est un bâtiment à deux étages qui abrite les classes et les bureaux des enseignants.

Le bâtiment principal est un bâtiment à deux étages qui abrite les classes et les bureaux des enseignants.

Coupe SA 1:200



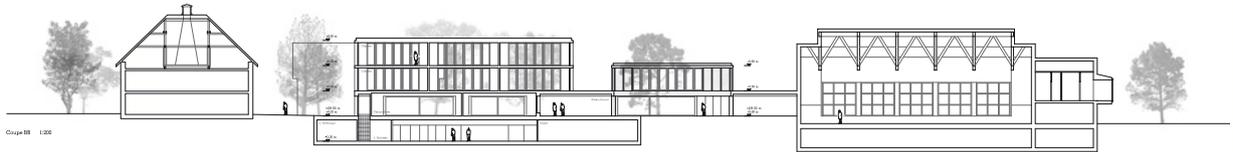
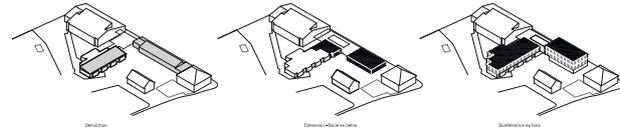


Plan masse 1:200



Matérialisation - Construction

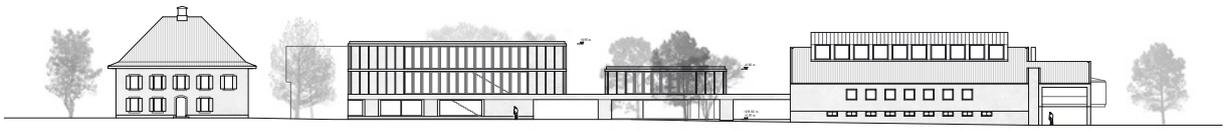
L'extension se matérialise de deux volumes distincts à maintenir dans l'alignement avec l'existant. Les volumes sont reliés par un passage au-dessus de la rue pour ne pas perturber la circulation. Une passerelle est également prévue au-dessus de la rue pour assurer une continuité spatiale des circulations tout en protégeant les piétons de la rue et des véhicules. Les volumes de l'extension sont en béton et les volumes existants en bois et verre.



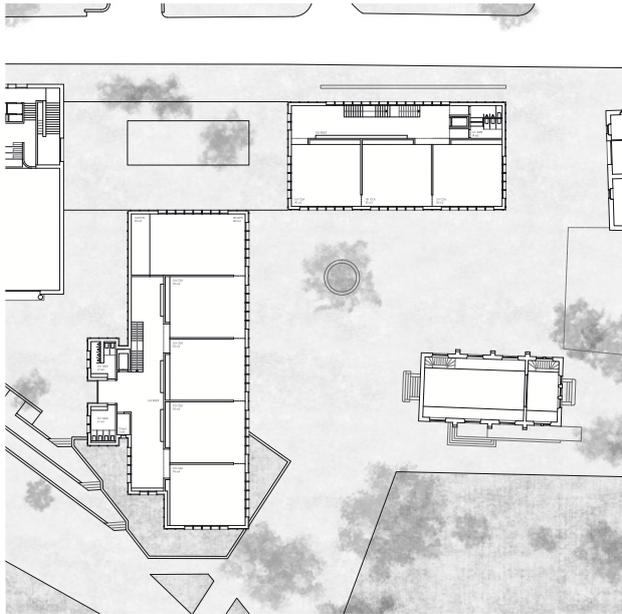
Coupe 01 1:200



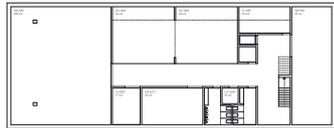
Plan d'implantation 1:200



Façade Nord-Ouest 1:200

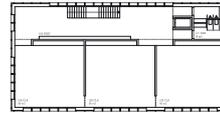


Site 000 1:200

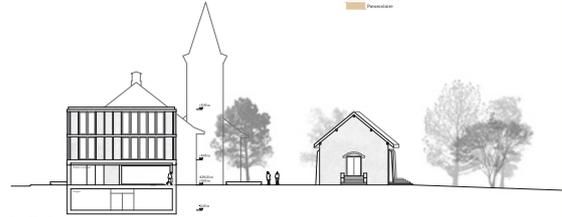


Section 1:200

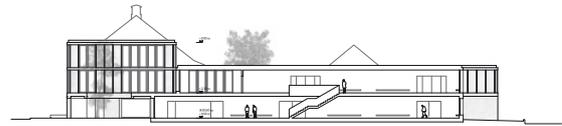
Site 000 1:200



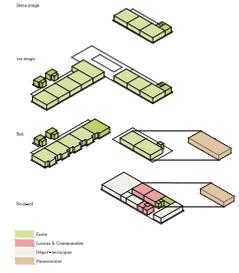
Section 00 1:200



Section 00 1:200



Section 00 1:200



N° 09 – PUNCTUM

4^{ème} rang - 3^{ème} prix

AEBY PERNEGER & ASSOCIES SA
Carouge, Suisse

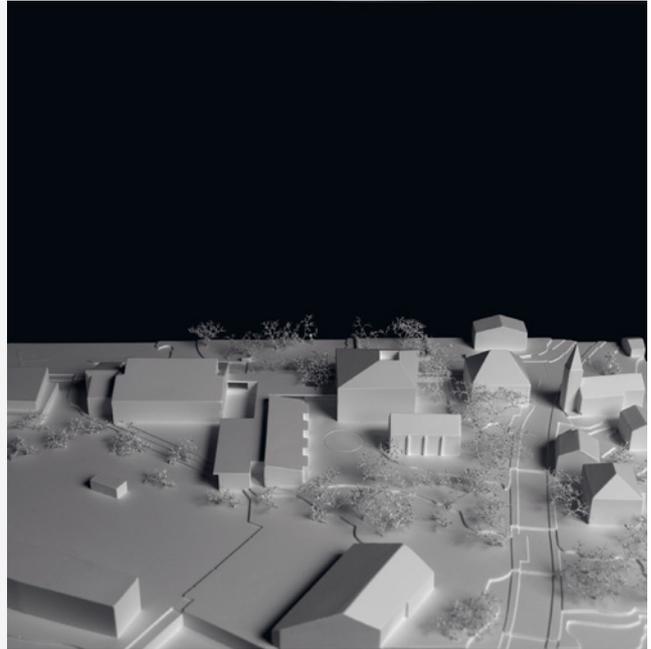
Collaborateur(s) :

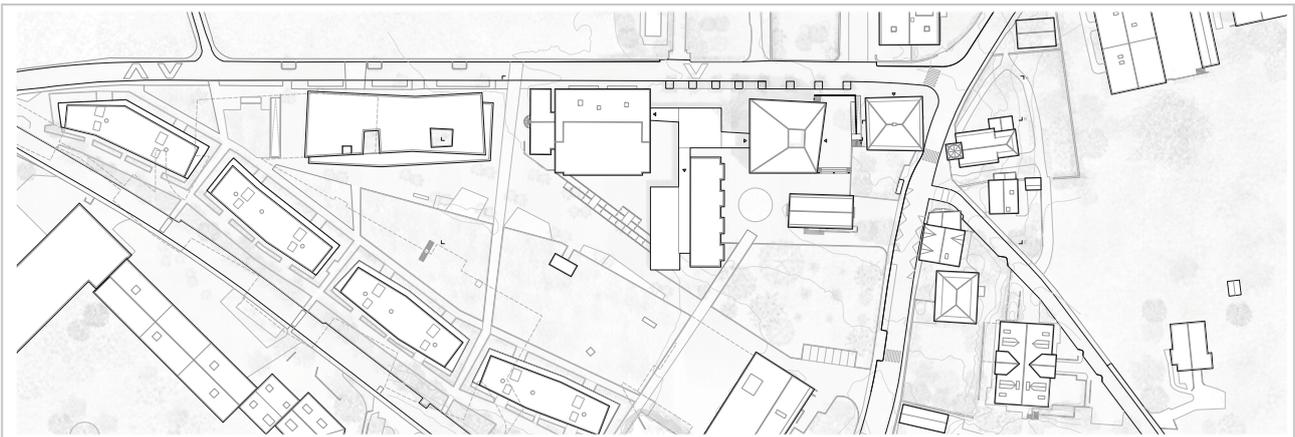
PATRICK AEBY

JAN PERNEGER

JOSE BRU

RICCARDO GUGLIELMI





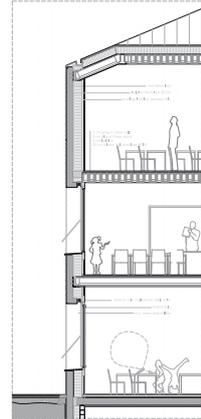
PLAN MASSÉ_1/200



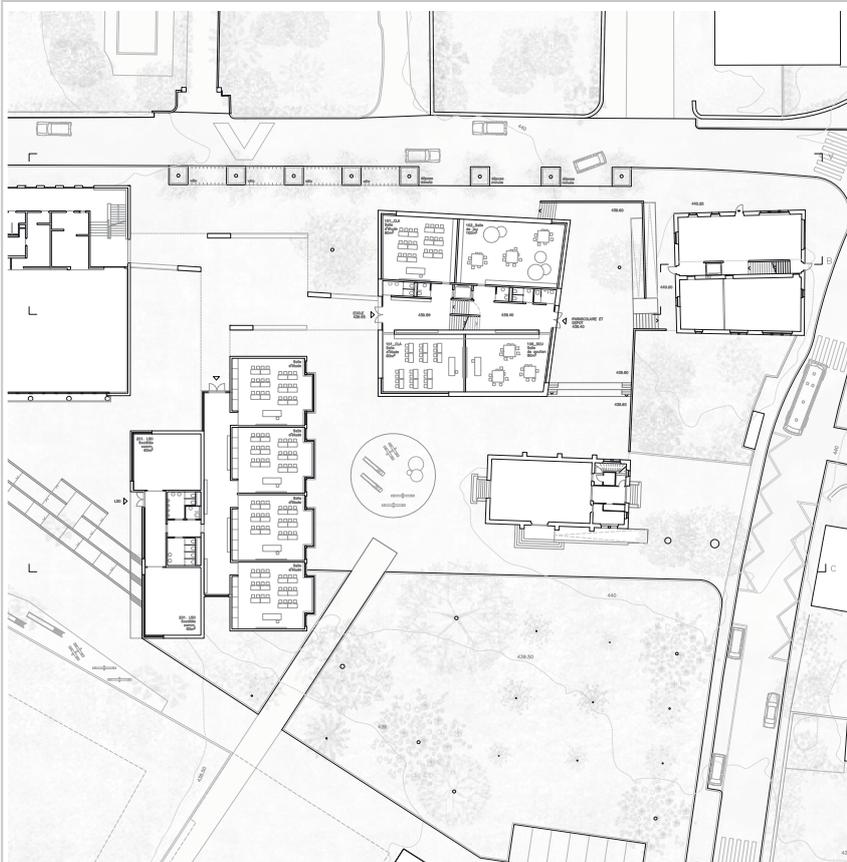
COMMUNE DE MEINER - EXTENSION DE L'ÉCOLE
Concours de projets d'architecture



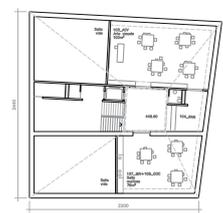
DETAIL FACADE_1/50



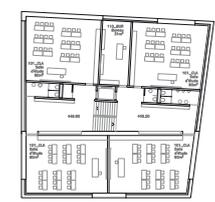
ECHELLE 1/500
A1 K2



REA-DE-CHAUSSEE_1/200
COMMUNE DE MEINER - EXTENSION DE L'ÉCOLE
Concours de projets d'architecture



COMPLET_1/200



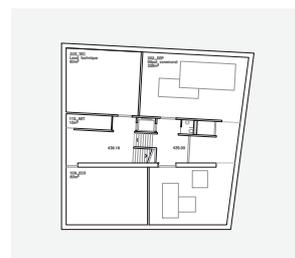
ETAGE TYPE INCLUS +0,21_1/200



niveau +2_1/200



niveau +1_1/200



SOUS-SOL_1/200

ECHELLE 1/200
A1 K3



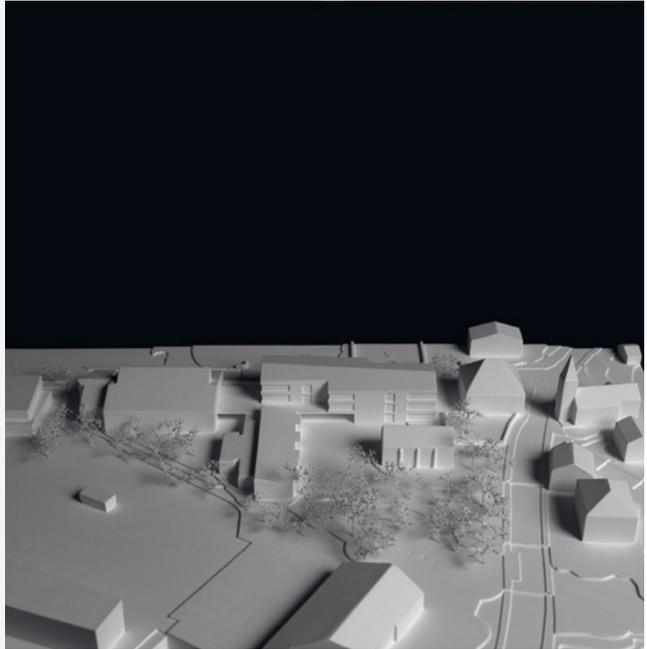
N° 55 – LE PETIT NICOLAS (2)

5^{ème} rang - 4^{ème} prix

BCRARCHITECTES
Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :

- RUI COLAÇO
- PATRICK BEYELER
- VINCENT ROESTI
- BRUNO COLAÇO
- LAURA MILLAN



Plan de situation - 1:5000



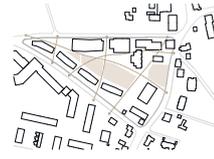
Un nouveau bâtiment s'intégrant et animant le noyau villageois.

Le nouveau bâtiment éducatif se contextualise avec les différents bâtiments publics voisins. Il cherche des rapports différenciés avec la rue, des associations légitimes avec les bâtiments historiques ainsi qu'une relation pragmatique avec les bâtiments du groupe scolaire.



Une implémentation disciplinée et restreinte

Le nouveau bâtiment crée une fermeture de la zone d'affectation de l'équipement public au côté de la rue de la République. Il respecte le bâtiment des années 60. Le bâtiment se distingue du bâtiment existant, il n'est pas lié au bâtiment historique à l'arrière. L'implémentation est discrète et se distingue du bâtiment existant. Le bâtiment n'est pas lié au bâtiment existant. Le bâtiment se distingue du bâtiment existant.



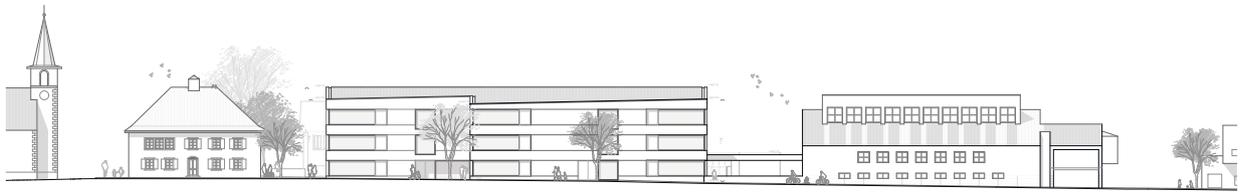
Une implémentation respectant le maillage piétonnier au cœur du village

Le bâtiment de Meinier possède une grande parcelle au centre du village. Les aménagements extérieurs sont développés au travail piétonnier dans les zones d'attraction à la campagne environnante. Le projet de la nouvelle école s'inscrit dans la continuité de cette zone ouverte. La nouvelle école est une proposition d'implémentation des mesures architecturales, telles que murs, portails, etc., sont proposés.

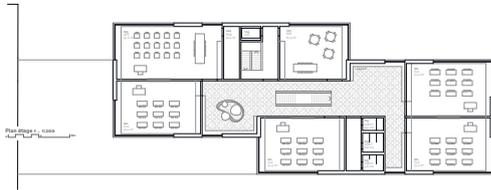


Une implémentation stratégique

Le projet de la nouvelle école occupe le bord Nord. De la zone d'affectation de l'équipement public vers la rue de Genève et le bâtiment historique, il relie le bâtiment des années 60 et crée le lien du côté de la zone centre du village. Cette proposition permet une approche flexible qui permet de travailler dans le cadre d'un règlement du groupe scolaire et d'un nouveau volume sans forcément implémenter sur le site.

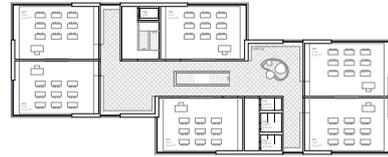


Profil en long de la Facade de la Route de la Repentance - 1/200



Plan Niveau 1 - 1/200

Plan Niveau 2 - 1/200

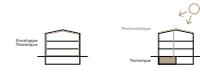
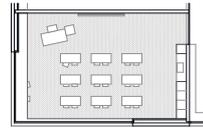


Des salles de classes offrant un espace réceptif au développement de pédagogies différenciées.

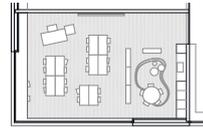


Commune de Meinier . Extension de l'école

Salle de classe var. 1 - 1/200



Salle de classe var. 2 - 1/200



Un bâtiment rénové dans la continuité d'une esthétique rurale
Le bâtiment est compact et construit de manière simple et pérenne favorisant ainsi l'économie du projet lors de la construction et en durée son utilisation. Le bâtiment offre des espaces polyvalents, dans le temps du projet.
L'ensemble du bâtiment est conçu en collaboration avec les enseignants.
L'expérience enrichie du site. Les façades sont soignées à l'intérieur et extérieur d'un dialogue intérieur pour l'aménagement des installations diverses. Le volume thermique reste hors-sol grâce à un sous-sol non isolé.



N° 111 – ENDEUXIEMEPLAN

6^{ème} rang – 2^{ème} mention

3 ARCHITECTES
Lausanne, Suisse

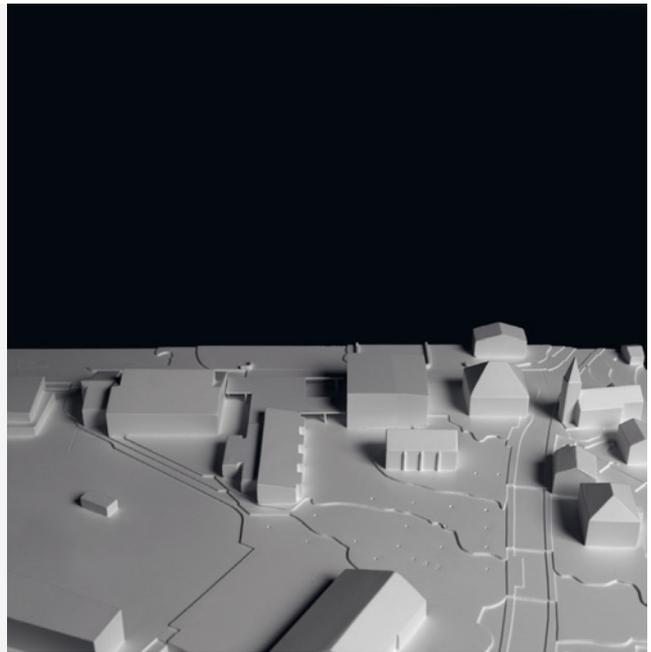
Collaborateur(s) :

LUCA BERTOLINI

MAFALDA DA ENCARNÇÃO MAURICIO

DIOGO FONSECA LOPES

EDGAR BRITO



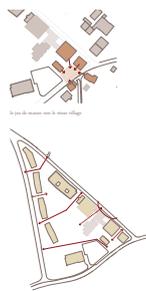
RESONANCES EN DEUXIEME PLAN

Compacité et articulation d'échelles

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'extension d'un territoire rural traditionnellement agricole, à l'ouest de la commune de Meinier. L'extension est articulée autour de la commune de Meinier, à l'ouest de la commune de Meinier. L'extension est articulée autour de la commune de Meinier, à l'ouest de la commune de Meinier. L'extension est articulée autour de la commune de Meinier, à l'ouest de la commune de Meinier.

Caractère et paysage

L'extension de la commune de Meinier s'inscrit dans un territoire rural traditionnellement agricole, à l'ouest de la commune de Meinier. L'extension est articulée autour de la commune de Meinier, à l'ouest de la commune de Meinier. L'extension est articulée autour de la commune de Meinier, à l'ouest de la commune de Meinier.



plan de situation 1/2000



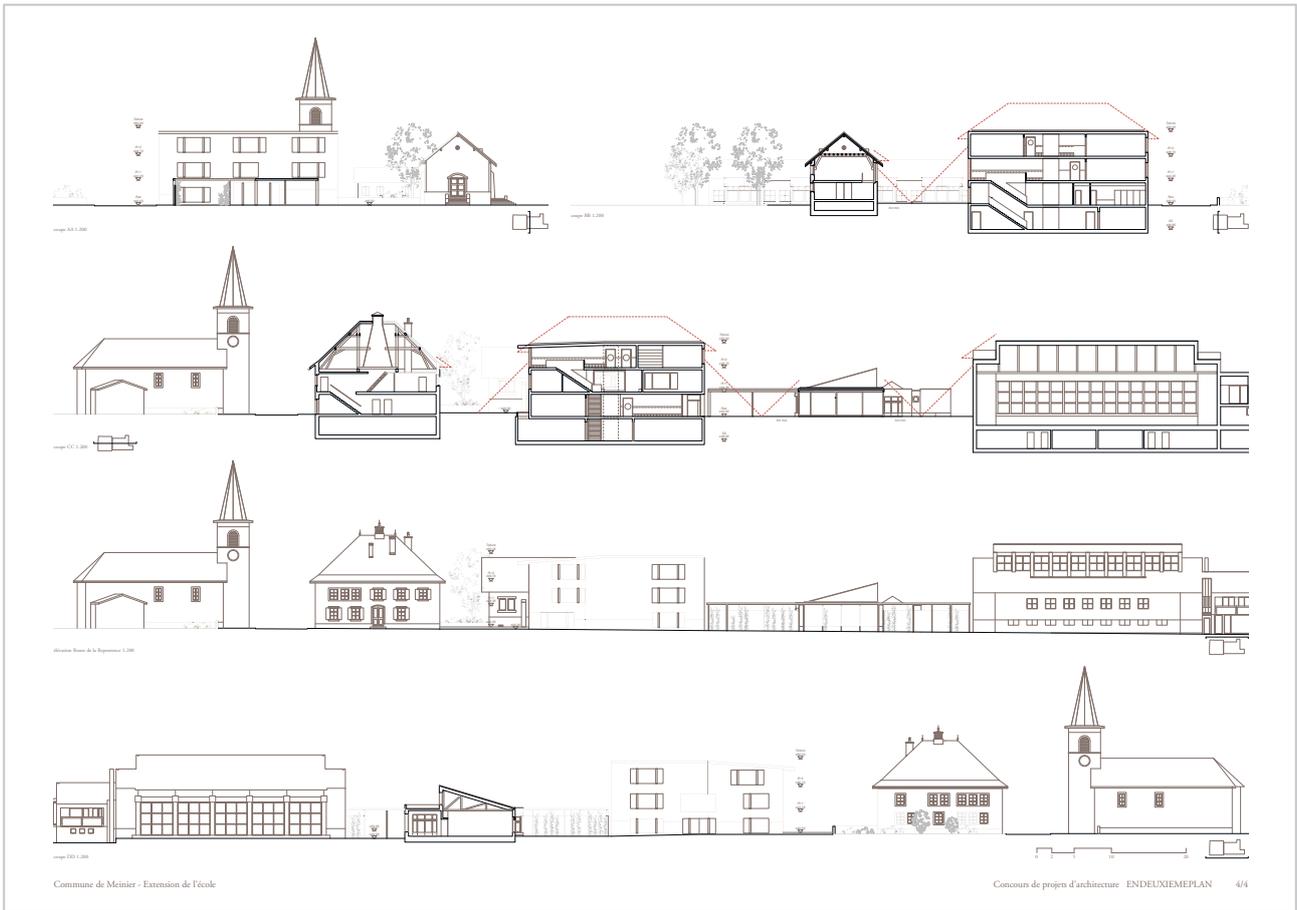
vue de l'ouest depuis la place du marché communal existante



Le tracé des propositions et détails avec les différents bâtiments - vue depuis le site village



vue de l'est depuis la commune de Meinier



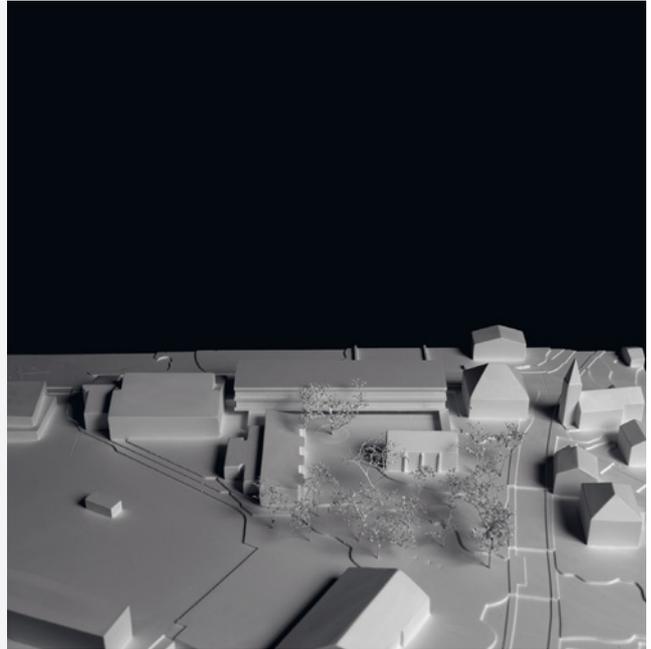
N° 66 – ALPHABET

7^{ème} rang – 3^{ème} mention

KRAUSBECK ARCHITETTO
Salorino, Suisse

Collaborateur(s) :

GIORGIO SANTAGOSTINO
MONICA MAARGARIDO



plan de situation



COMMUNE DE MEINIER Extension de l'école - Concours de projets d'architecture

CONCEPT
L'objectif est de créer un espace de vie moderne et accueillant, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves, tout en offrant un cadre de vie agréable pour les enseignants et les parents. L'extension de l'école est conçue pour répondre aux besoins actuels et futurs de la communauté scolaire.

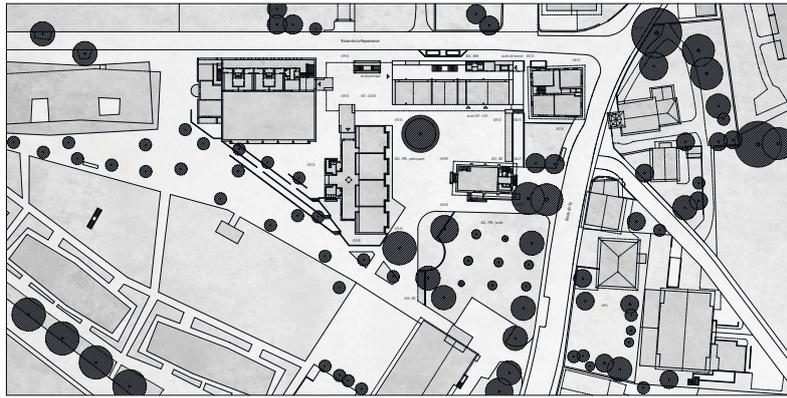
CONCEPT STRUCTURAL
Le bâtiment est conçu en structure mixte, combinant béton et acier. Cette solution permet de réaliser des volumes importants tout en conservant une certaine légèreté. Les fondations sont adaptées au terrain et aux conditions géologiques locales.

CONCEPT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Des matériaux locaux et écologiques ont été privilégiés. L'extension est conçue pour favoriser les interactions sociales et créer un espace de vie communautaire. Des aménagements extérieurs ont été prévus pour encourager les activités de plein air et le bien-être des élèves.

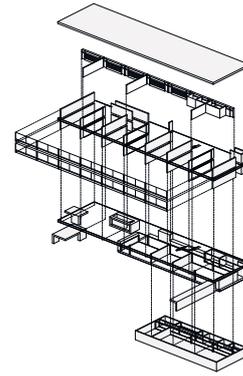
CONCEPT ESTHÉTIQUE
Le bâtiment est conçu pour être moderne et accueillant, tout en s'intégrant harmonieusement dans le tissu urbain existant. Les volumes sont simples et épurés, avec une attention particulière portée sur les détails architecturaux. Les matériaux choisis sont de qualité et durables.

CONCEPT FONCTIONNEL
Le bâtiment est conçu pour répondre aux besoins fonctionnels de l'école. Les espaces sont agencés pour favoriser l'apprentissage et les interactions sociales. Des aménagements extérieurs ont été prévus pour encourager les activités de plein air et le bien-être des élèves.

ALPHABET
ECHELLE 1:2500
A1 K1



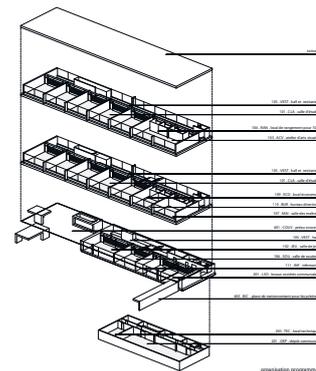
plan de masse



châssis constructif



COMMUNE DE MEINIER Extension de l'école - Concours de projets d'architecture

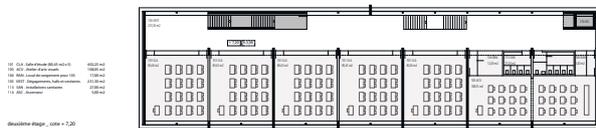


organisation programme

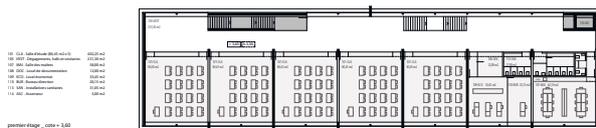
ALPHABET

ECHELLE 1:500

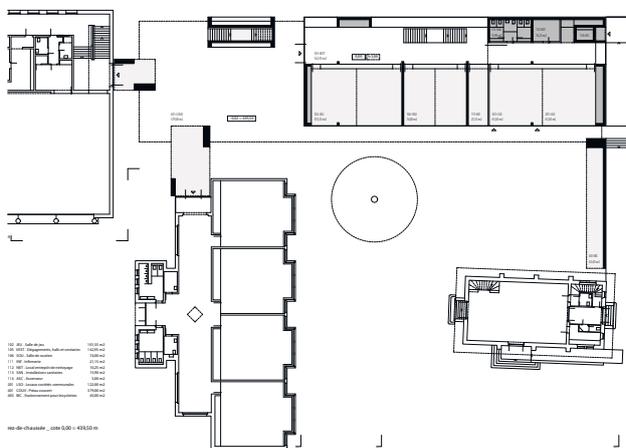
A1 K2



niveau étage_cote + 1,20

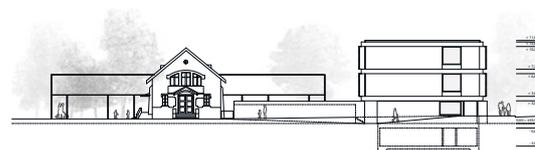


niveau rez-de-chaussée_cote + 1,00



sol de dalle_cote 0,00 + 0,00/0,00

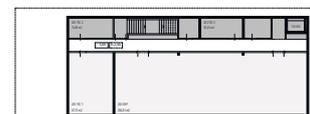
COMMUNE DE MEINIER Extension de l'école - Concours de projets d'architecture



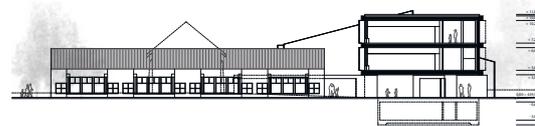
coupe 1_ élévation sud-est



coupe 2



niveau toit_cote + 1,20



coupe 3

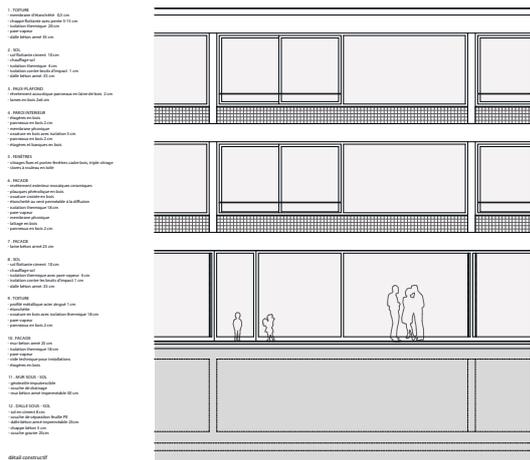
ALPHABET

ECHELLE 1:200

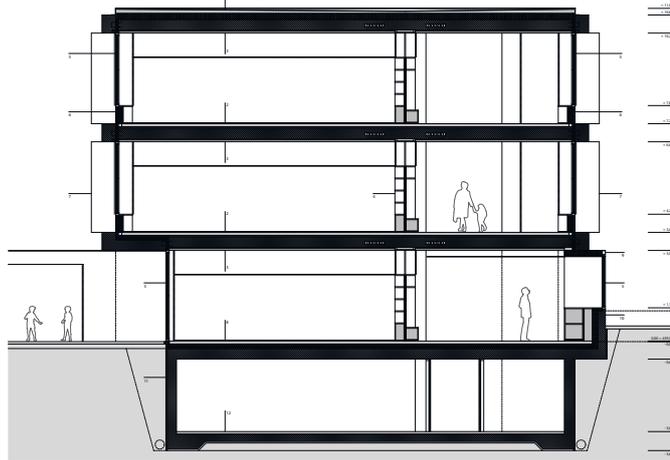
A1 K3



coupe 5 - élévation nord-est



- 1. TERRASSE
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 2. SOL
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 3. PLANCHER
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 4. PLANCHER
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 5. PLANCHER
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 6. PLANCHER
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 7. PLANCHER
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 8. PLANCHER
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 9. PLANCHER
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 10. PLANCHER
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 11. PLANCHER
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00
- 12. PLANCHER
largeur: 1,50 m
épaisseur: 10 cm
cote: 0,00



Les auteurs des projets non-primés sont :

N° 01 - CAMEL

CHUILON ARCHITECTE
Lille, France

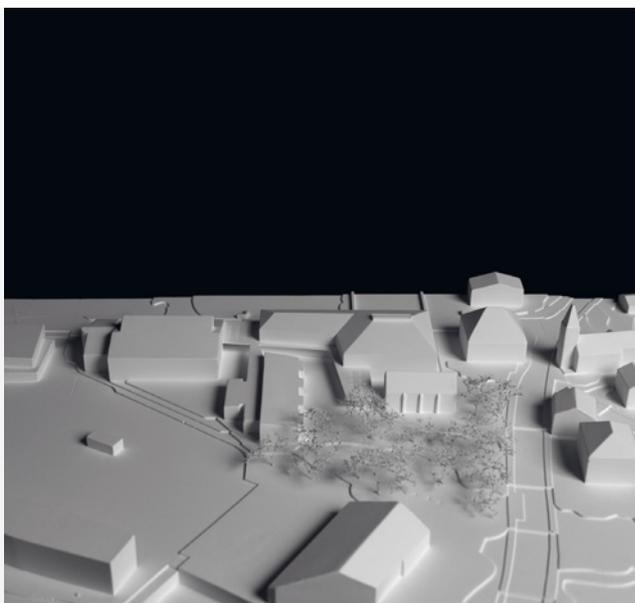
Collaborateur(s) :
GUILHEM CHUILON
ALEXANDRE LELIEVRE
ALEXANDRE NOWICKI
MARTIN RABINE



N° 02 - AUGUSTINE

PERRAUDIN ARCHIPLEIN CONSORTIUM
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :
GILLES PERRAUDIN
FRANCIS JACQUIER
MARLÈNE LEROUX
JEAN-MANUEL PERRAUDIN
PIERRE-ANTOINE BEROUD



N° 03 - BRICK

TONY MANGONE ARCHITECTES
Yverdon-les-Bains, Suisse

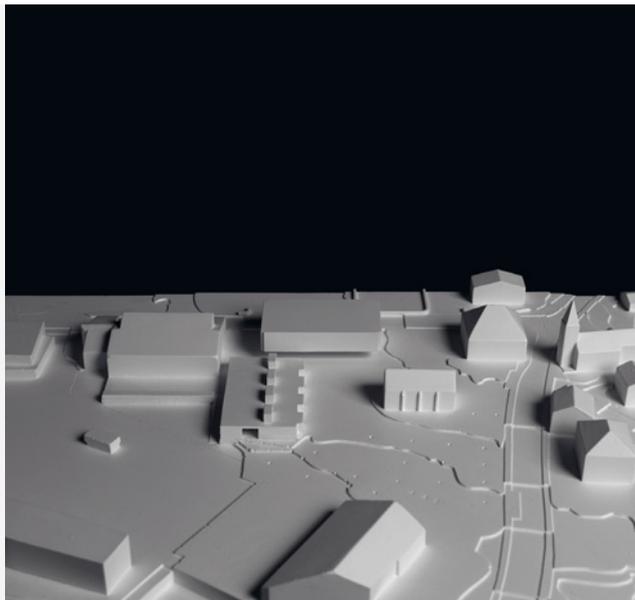


N° 04 - BOISERIES

LIVERANI-MOLTENI ARCHITETTI
Milan, Italie

Collaborateur(s) :

ANDREA LIVERANI
ENRICO MOLTENI
LORENZO TAMBERI
LORENZO BRIGNOLI

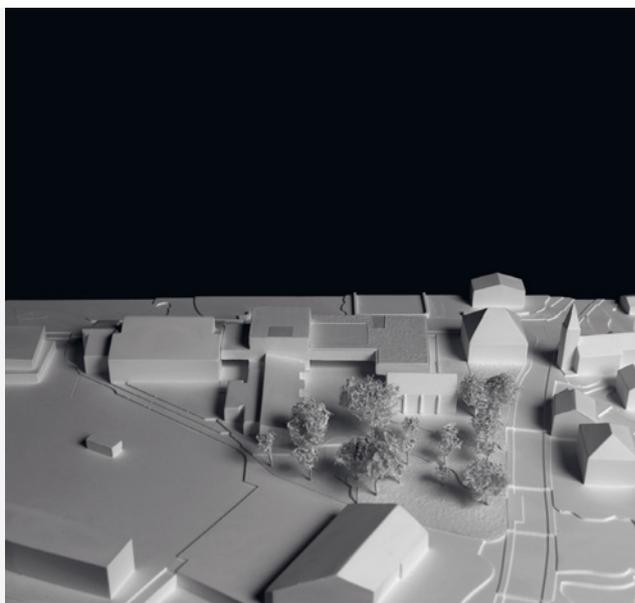


N° 05 - EULALIA

CONSORTIUM ARCHITECTES
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :

ATELIER D'ICI ARCHITECTES
MARION GUINAND
DOMINIQUE LILLA MANTERO
OBDULIA TORRES GALLARDO
ALAIN DREIER BTB SA
THIERRY GROSCLAUDE



N° 07 - MILOU

AMAIA URBISTONDO ARCHITECTE
Lausanne, Suisse



N° 08 – NATURA SCHOLAE

ANTOINE FANOST

Responsable(s) :

ANTOINE FANOST

N° 10 - CAMILLO

LVPH ARCHITECTES SARL

Pampigny, Suisse

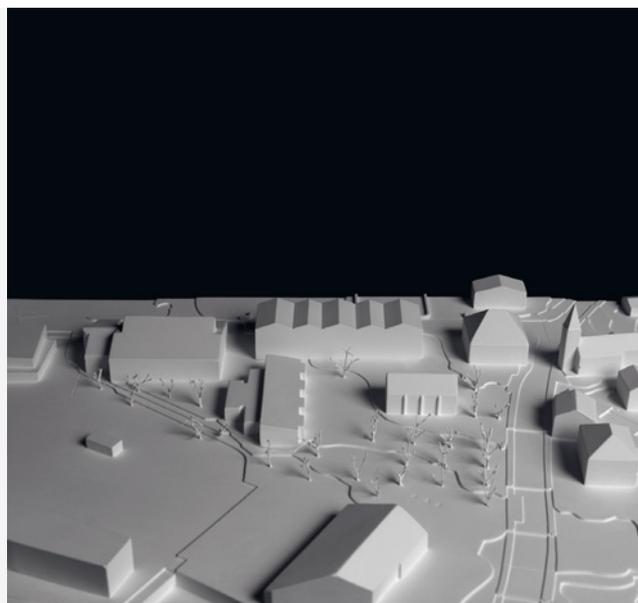
Collaborateur(s) :

LAURENT VUILLEUMIER

PIERRE ARNOU

FLORENTINE BERTHIER

ADRIEN MÜLLER



N° 11 – 13H31

NICOLAS DE COURTEN ARCHITECTE ETH SIA

Lausanne, Suisse



N° 12 – LE BOOMERANG VERT

NUNO MIGUEL DE OLIVEIRA RODRIGUES
Matosinhos, Portugal

Responsable(s) :

NUNO MIGUEL OLIVEIRA RODRIGUES



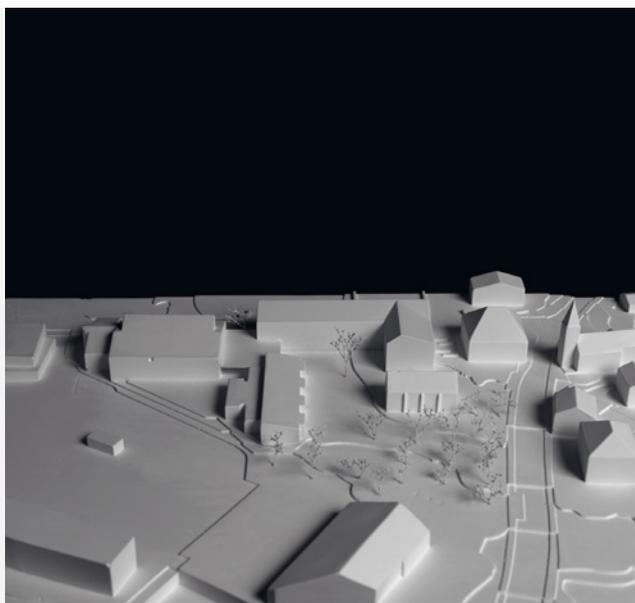
N° 13 - ABRACADABRA

JEAN DAL BORGIO, ELSA CONNAN
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

JEAN DAL BORGIO

ELSA CONNAN

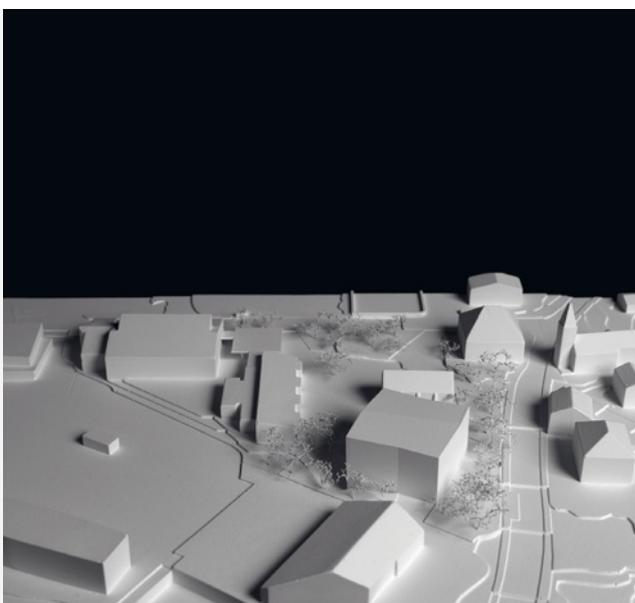


N° 14 - FÖRLÄNGA

FREDERIC JÖRG
Plan-les-Ouates, Suisse

Collaborateur(s) :

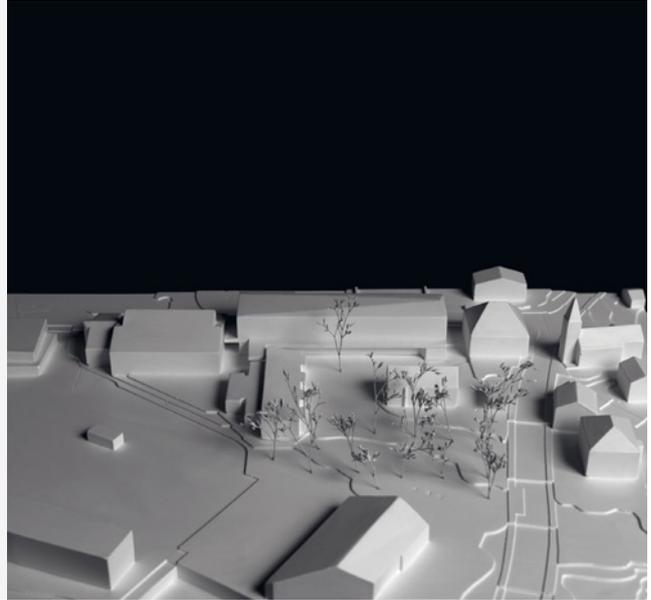
GAÉTAN SIMILI



N° 15 - CASIER

ATELIER198
Fribourg, Suisse

Collaborateur(s) :
JONAS KREKIC



N° 16 – TAGADA GADA

CYNTHIA PRUVOST,
DAVID LOREAL
Monthey, Suisse



N° 17 – ECOLE DE CAMPAGNE

BMA-SRA ATELIER D'ARCHITECTURE(S)
BAKIR MUSTAJBEGOVIC ET STEEVE RAY
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :
LEA GILARDI
ADRIANNE JETZER
EMILIE SEVINO
SAMANTHA MUHLEMATTER



N° 18 - TOURNESOLS

BACKGROUND ARCHITECTURE SARL
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

MARIA TERESA FEDERICO
JAEL VILLAT



N° 19 – TETRIS (1)

ERIC SIMON
Lausanne, Suisse



N° 20 – CHAPEAU DU SAVOIR

B ARCHITECTURE SARL
Delémont, Suisse

Collaborateur(s) :

BRICE LACHAT
MAXIME MERGER



N° 22 – PINWHEEL

PAULINE NEYROUD-DELLACHERIE
Lausanne, Suisse



N° 23 – TWIST

STENDARDO MENNINGEN ARCHITECTES
Les Acacias, Suisse

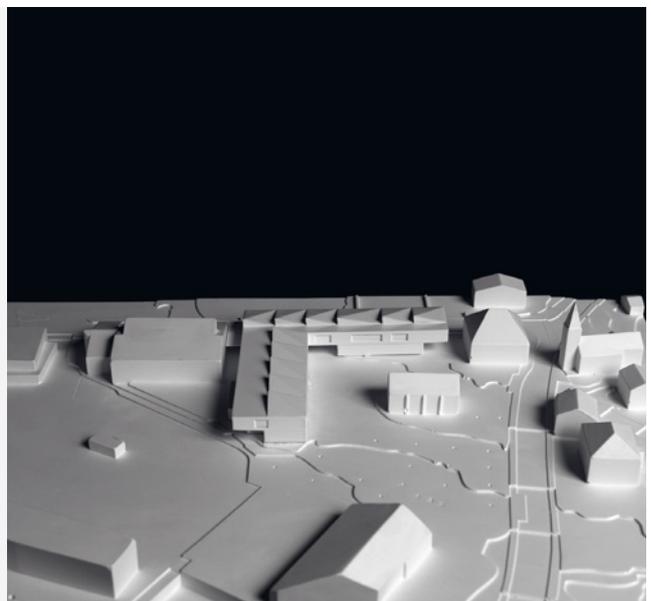
Collaborateur(s) :
DANIELE STENDARDO
ADRIEN MENNINGEN



N° 24 – COIN-COIN

ATELIER D'ARCHITECTURE
NICOUCAR + STEININGER
Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :
FRAN GARCIA LEZAMA
XABIER CALVO
SANDRINE TORNARE



N° 25 – 9 X 9

UGO ROSSI
Treviso, Italie

Responsable(s) :
UGO ROSSI



N° 26 – À DADA SUR MON BIDET

OS ARCHITECTES
Collonge Bellerive, Suisse

Collaborateur(s) :
VINCENZO SGAMBATO
MATHIAS OSTERTAG

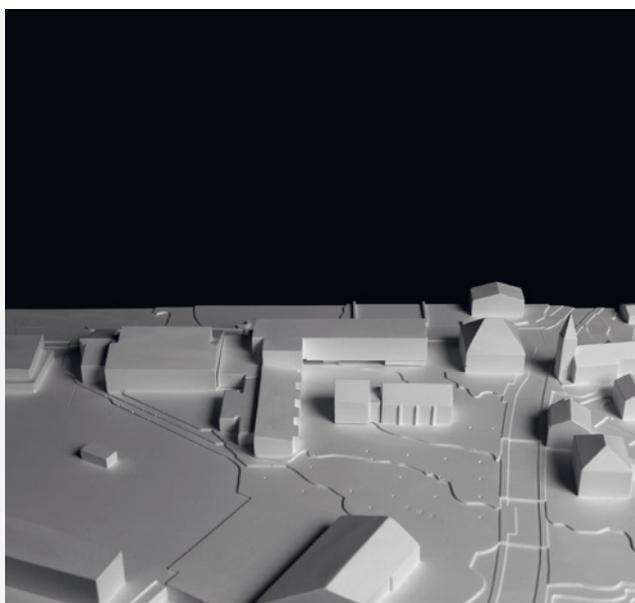


N° 27 – LE PETIT NICOLAS (1)

VALERIA LATTANTE
Como, Italie

Responsable(s) :
VALERIA LATTANTE

Collaborateur(s) :
MARTINA IAPICHINO
VALENTINA LUCIA MIRARCHI

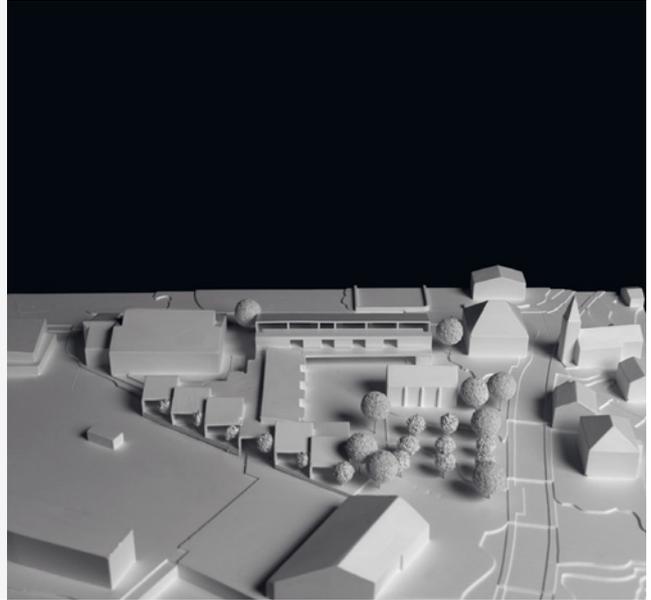


N° 28 – L'ÉCOLE DE PLEIN JARDIN

CUBE ARCHITECTES
Toulouse, France

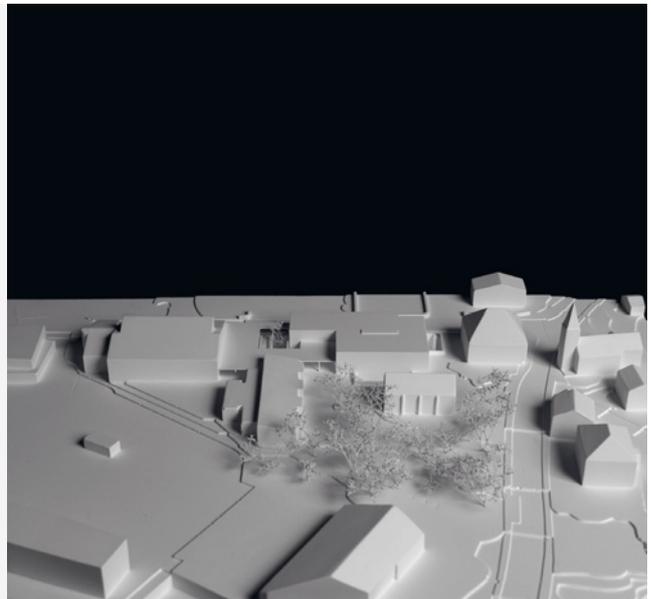
Collaborateur(s) :

BENOIT LAROCHE
EMMANUELLE FOUCAULT
PIERRE-EDOUARD VERRET



N° 29 – TREFLE

**MICHAEL SVANTNER,
SIMONE VASOLI,
LUCIANO ZANINI**
Carouge, Suisse



N° 30 – VJD64

THOMAS HOTELIER ARCHITECTE
Paris, France

Collaborateur(s) :

ALICE LOMBARD
THOMAS HOTELIER



N° 31 – RUDOLF

UNDEFINED ARCHITECTURE
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :
ALBER PEREZ
PAULINE LAVISSE



N° 32 – EMILIE

CRISTEA ARHITECTURA
Bucarest, Roumanie

Responsable(s) :
IULIUS CRISTEA



N° 33 – TAU

PRIVILEGGIO-SECCHI ACHITETTURA
Milan, Italie

Responsable(s) :
NICOLÒ PRIVILEGGIO

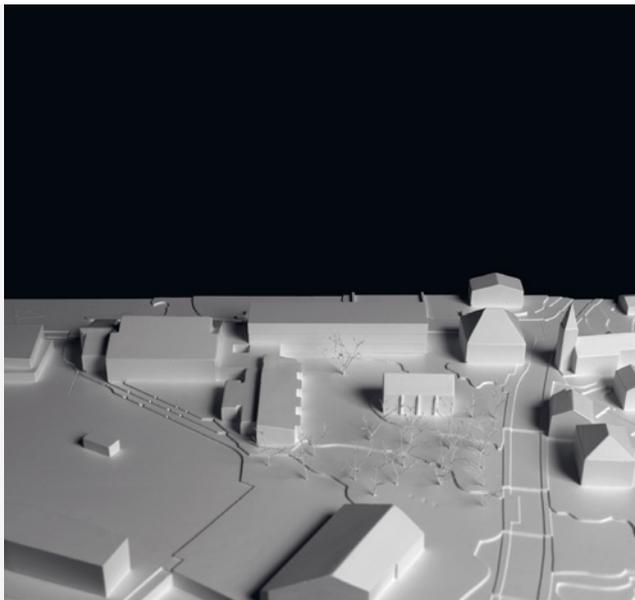
Collaborateur(s) :
MARIALESSANDRA SECCHI
MANUEL CLASADONTE
STEFANO IVALDI



N° 34 – TRISKÈLE

DENTELLA ARCHITECTE
Genève, Suisse

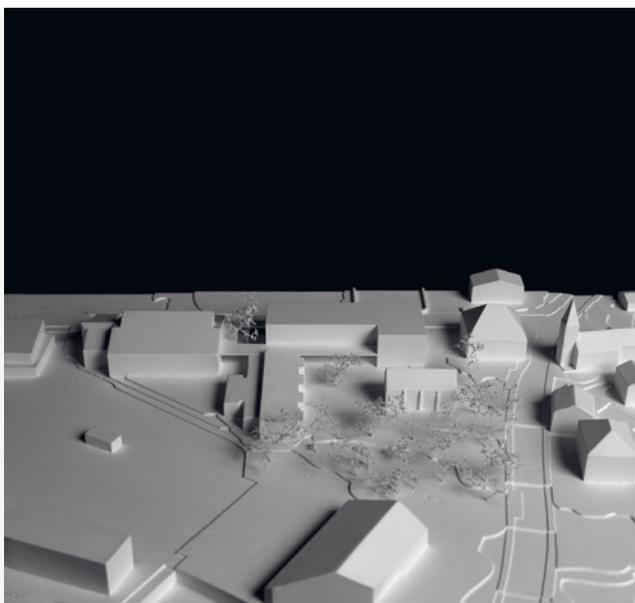
Collaborateur(s) :
LORENZO DENTELLA
ALEJANDRO CANOSA



N° 35 – TETRIS (2)

COMPAGO SARL
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :
SARA GERBER
IVO STOTZ



N° 36 – MMM

TEd'A ARQUITECTES
Palma Mallorca, Espagne

Responsable(s) :
JAUME MAYOL

Collaborateur(s) :
FRANCESCA CARAVELLO, ROI CARRERA,
IRENE PÉREZ, MARGUERITA LURANI,
GIULIA PEDERZINI, GIOVANNI FENOGLIO,
ANNA REINEKE, TONI RAMIS,
TOMEU MATEU, LORENZO LAZZARI



N° 37 – ENSEMBLE (1)

AGENCE ARCHETIPO
Paris, France

Responsable(s) :
LEONARDO CAPORALE

Collaborateur(s) :
NICCOLO CESARETTI
ALBERTO DE GIOVANNI



N° 38 – BONAMPAK

WIDMANN ARCHITECTES
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :
VANESSA MUÑOZ
TOMÀS DE RIBA
YVES BEETSCHEN
KRISTINA SYLLA WIDMANN
MARC WIDMANN



N° 39 – DENISE

EPURE ARCHITECTURE ET URBANISME SA
Moudon, Suisse

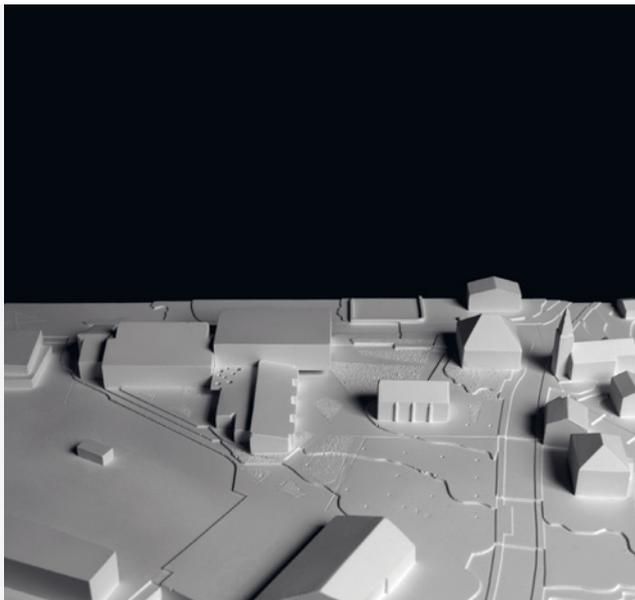
Collaborateur(s) :
ENRICO GARBIN
MARCO CORDA



N° 40 – LEON

BONGARD ARCHITECTES
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :
LIONEL BONGARD



N° 41 – WALL-E

ATELIER COTTIER
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :
FRANK COTTIER
HENAR VARELA



N° 42 – ÊTRE ET SAVOIR

FAZ-ARCHITECTES
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :
VÉRONIQUE FAVRE
TANYA ZEIN
MARIA ESCOVAR
SOPHIE HERZOG



N° 43 – POLYMORPHE

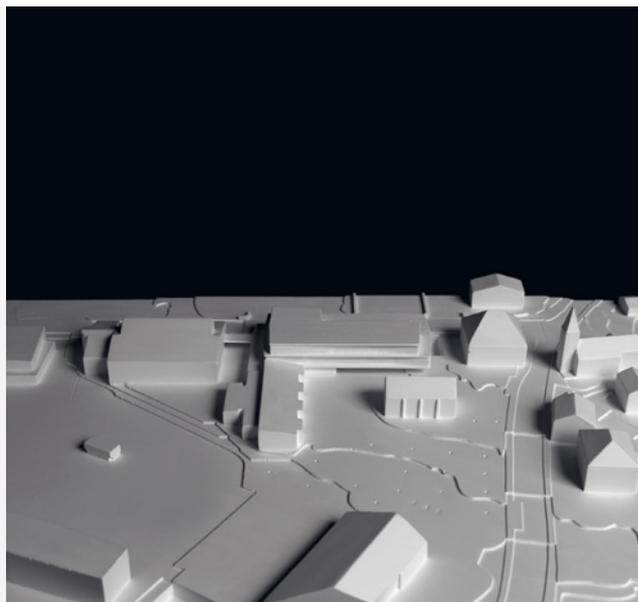
ASYMPTOTE ARCHITECTURE

Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :

PASCAL STRÜBIN

TAMARA ALVES



N° 44 – TAPIS VOLANT

FIL ROUGE ARCHITECTURE

– AOUABED & FIGUCCIO

Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :

TOMMASO CLÉMENT

EMMANUEL PUPIER

VINCENT CAUSSIGNAC



N° 45 – CHENILLE

SOFIA GASPAR ET EULALIA BADIA

Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

SOFIA GASPAR,

EULALIA BADIA



N° 46 – BILLYZEKID

ATELIER MARCH SA
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :

JUAN MADRINAN
FRANÇOIS DULON
LAURANNE MILLET

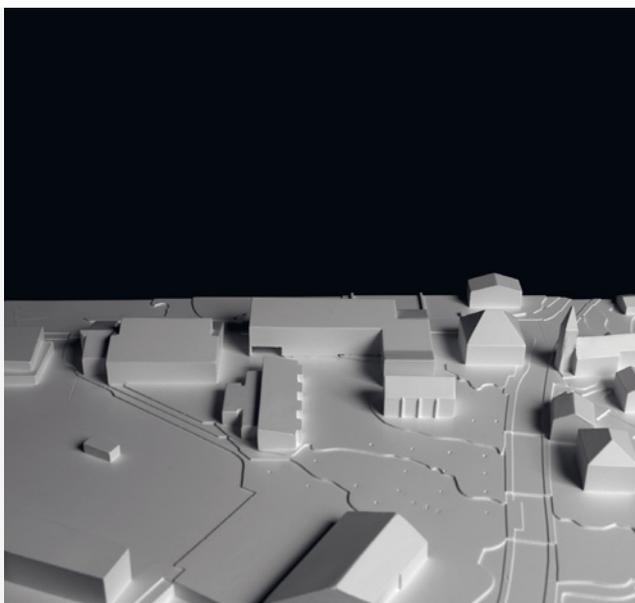


N° 47 – JEU DE L'OIE

ANDEREGG RINALDI & ARCHITECTES
ASSOCIES SA
Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :

ROMAN MEYLAN
THOMAS POTIER
CHRISTIAN TIRADO



N° 48 – UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

BAILLIF-LOPONTE ET ASSOCIES
Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :

LAURA MECHKAT
GABRIEL SCHAEER
JOËL JOUSSON
HENRI-DAVID WILLENER
GABRIELA LOPARDO
LÉONOR VINZIO
JEAN-PHILIPPE SUPULCHRE

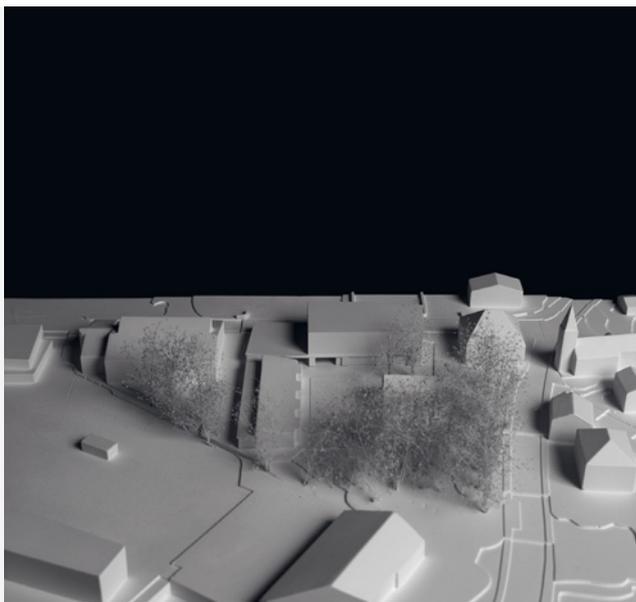


N° 49 – TRIPTYQUE

TIAGO FIGUEIREDO & LUIS PENA
ARQUITECTOS, LDA
Porto, Portugal

Collaborateur(s) :

TIAGO FIGUEIREDO,
LUIS PENA,
FILIPE MADEIRA,
INÉS MORÃO



N° 50 – PAREIDOLIE

GANDOLFI CILACIAN ARCHITECTES
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :

MATTEO GANDOLFI
IRMA CILACIAN
CLÉMENTINE MARCHETTI



N° 51 – ENFANCES

BALTIQUE
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

CAMILLE TRÉCHOT
DAVID PALUSSIÈRE



N° 52 – LA RENCONTRE

ORKUN KASAP, LEYLA ILMAN
Zürich, Suisse

Collaborateur(s) :

ORKUN KASAP
LEYLA ILMAN

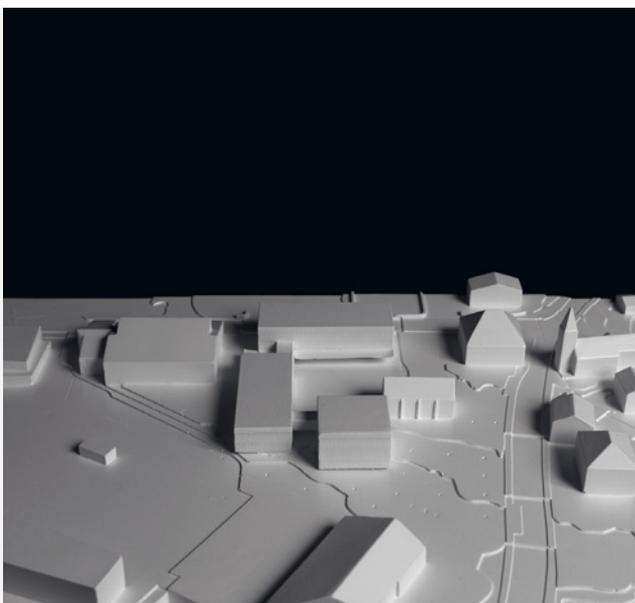


N° 53 – 1 PLUS 1 EGAL 11

ISABELLE DORSAZ, GREGORY BON
Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :

ISABELLE DORSAZ
GRÉGORY BON



N° 54 – TETRAS LYRE

FABIO FOSSATI ARCHITECTES SA
Chêne-Bougeries, Suisse

Collaborateur(s) :

FABIO FOSSATI
FRANÇOIS COTTIER
JEROME TACCHINI
ALEXANDRE SOEIRO
CÉDRIC SCHERRER
YANN KISLING
CLAUDIE FOSSATI



N° 56 – MÄPIS ET COÏUS

SARA FORMERY ET SIBYLLE KOSSLER
ARCHITECTES EPFL
Lausanne, Suisse

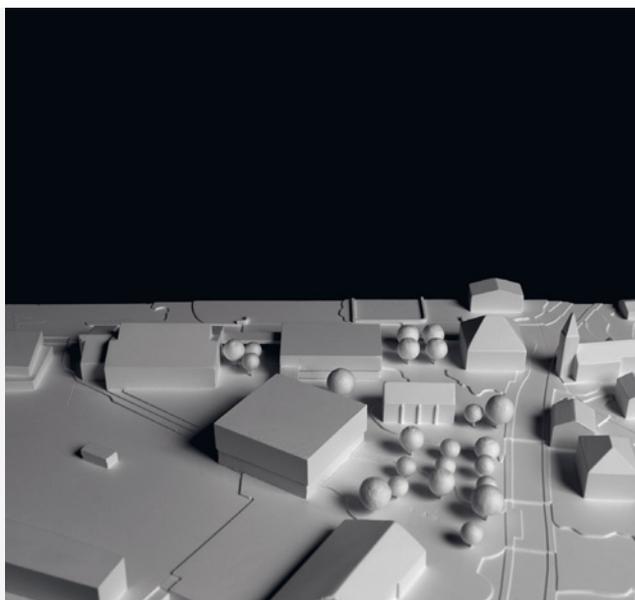
Collaborateur(s) :
SIBYLLE KÖSSLER
SARA FORMERY



N° 57 – UNE PLACE POUR L'ÉCOLE

ARCHITECTURE PLURIELLE
ARCHITECTES ASSOCIES SIA
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :
SIBYLLE SAUVIN JEAN
THIERRY SAUVIN
BASIA GAJDA



N° 58 – ASTERIX ET OBELIX

NUVOLAB ARCHITETTI ASSOCIATI
+ VASEY ARCHITECTES
Firenze, Italie

Collaborateur(s) :
ELENA POLLASTRINI
MATTIA CIARDULLO
ELISA CAVAGLION



N° 59 – MARELLE

**AATH - TSCHUMI - HEURTEUX
ARCHITECTES ASSOCIES SA
Chêne-Bourg, Suisse**

Collaborateur(s) :

SÉBASTIEN FIORE
LEILA HOSSEINI
ADRIEN SCHWEIZER



N° 60 – LE PORTE PLUME ...

**ENRICO PRATI ARCHITECTE SIA FAS
Genève, Suisse**

Collaborateur(s) :

ANA BAUDIC
ENRICO PRATI



N° 61 – JOUEUR MILIEU

**CCJVV OFFICE ARCHITECTS S.L.P.
Madrid, Espagne**

Responsable(s) :

IGNACIO VILA
JOSÉ JARAIZ
MIGUEL A. CAMARA

ALEJANDRO VIRSEDA
LUIS F. CAMARA

Collaborateur(s) :

JAVIER SANCHO
JAVIER TÁRREGA
PILAR DE MIGUEL



N° 62 – PAIRI DAIZA

MARC FROCHAUX, ARCHITECTE ETH
Lausanne, Suisse

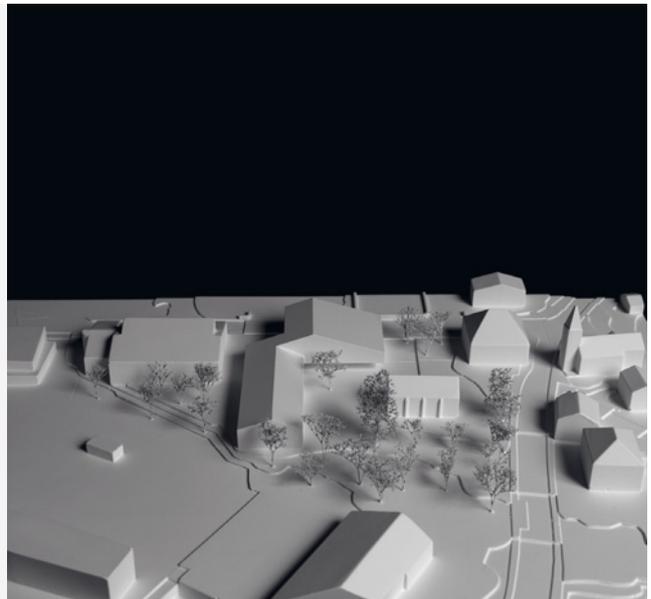
Responsable(s) :
MARC FROCHAUX



N° 63 – VICE VERSA

JEAN-BAPTISTE BRUDERER
ARCHITECTE ETH SIA
Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :
JEAN-BAPTISTE BRUDERER
NICOLE COTTIER
JEROME COMMENT

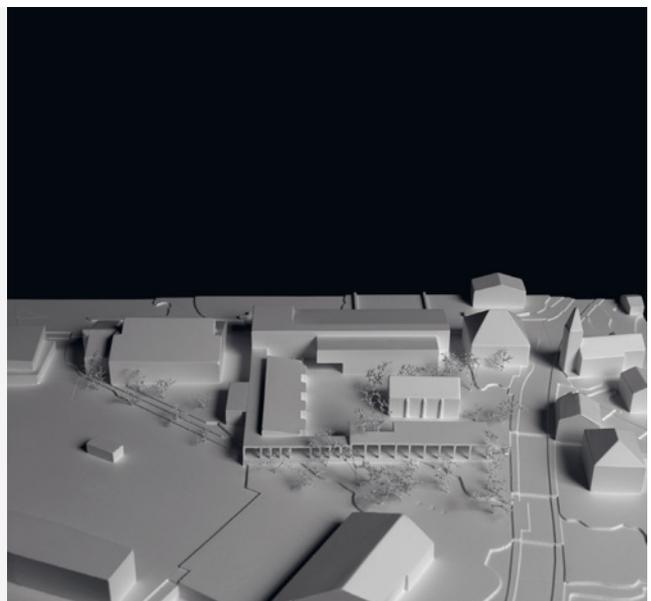


N° 64 – POLAROÏD

MEYER ARCHITECTE FAS SIA
Carouge, Suisse

Responsable(s) :
PHILIPPE MEYER

Collaborateur(s) :
NELSON TAISNE
SAMATHA NICOLE



N° 65 – IMBRIQUE

ITRW

Paris, France

Collaborateur(s) :

ERIC BOYER

N° 67 – AUPRES DE MON ARBRE

AUGUSTIN CLEMENT

Basel, Suisse

Collaborateur(s) :

AUGUSTIN CLEMENT



N° 68 – LA COURONNE D'OR

ATELIER FR.IT.E

Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

FRANCESCO DORGMINI

MAEL FERET

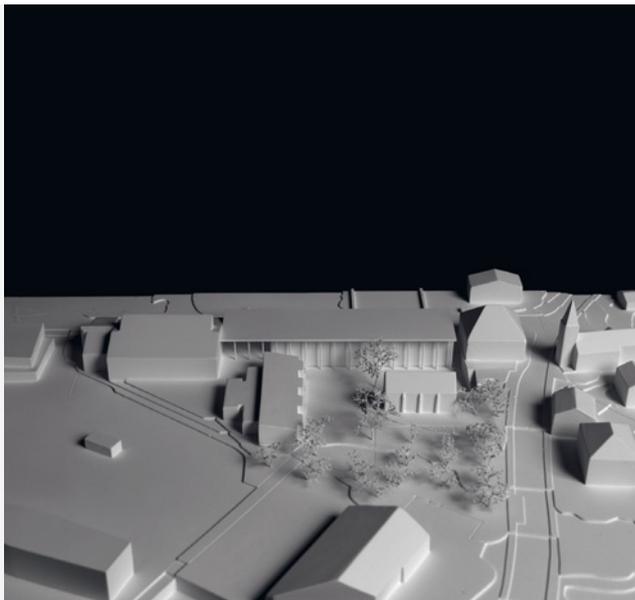


N° 69 – KOKESHI

CHOLLET-TORRES ARCHITECTES SA
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

DIDIER CHOLET
JEAN-THOMAS VOVESNY



N° 70 – ABAQUE

ATELIER D21
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

ENRIQUE ROLLAN
JAIME ANTON
ANTONIO PULIDO



N° 71 – BOOMERANG

MEYER ARCHITECTURE
Sion, Suisse

Collaborateur(s) :

FRANÇOIS MEYER
AMELIE HAUTIER
ALESSANDRA LESMA
JEROME QUINODOZ



N° 72 – SAUTE-MOUTON

**GROUPEMENT SUTER SAUTHIER & ASSOCIES SA
ET TRANSVERSAL ARCHITECTES SARL**
Sion, Suisse

Collaborateur(s) :

CHRISTIAN SUTER
RAPHAEL SAUTHIER
XAVIER MARLAIRE
MARIA IGLESIAS CAMON



N° 73 – L'EVIDENCE

ARCHITECH SA
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :

FRANK HERBERT
CRISTINA CANTAMESSA
RIMA BOUNEMER



N° 74 – IRIS

ATELIER CIRCONFLEXE
La Tour De Peilz, Suisse

Collaborateur(s) :

MARIE AUDE PAPIN
ROSINE LACAZE

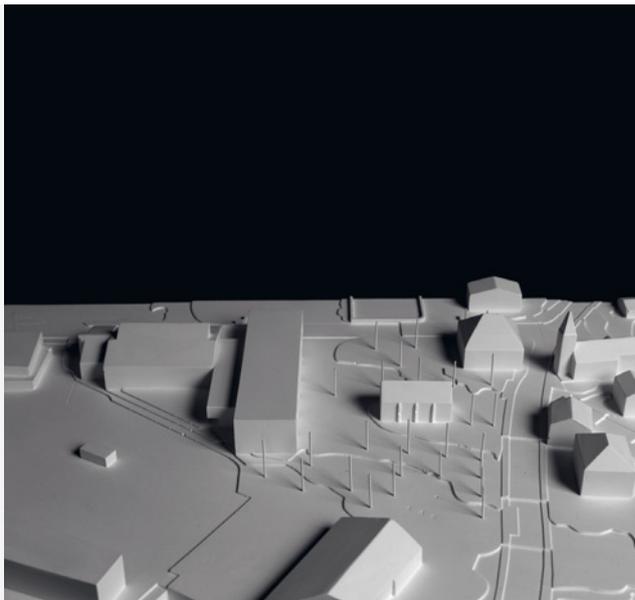


N° 75 – LA RUCHE

TANGRAM-DESIGN
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

FRED HALT
MÉLANIE GOLDSCHMID
ROSALBA MARUCA
NOÉMIE ALLENBACH



N° 76 – CADET ROUSSELLE

DETLING PELERAUX ARCHITECTES
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

ASTRID DETTLING
JEAN-MARC PELERAUX
LORENZO MARZANO
ADELE MORET
FLORENCE THONNEY
CAROLINE SICRE
ALEX COLLET



N° 77 – SACRE CHARLEMAGNE !

KIMIO FUKAMI ARCHITECTE EPFL SIA
Lausanne, Suisse

Responsable(s) :

KIMIO FUKAMI



N° 78 – TIME

CEDRIC SCHÄRER ARCHITECTES
Lausanne, Suisse

Responsable(s) :
CÉDRIC SCHÄRER



N° 79 – GAMAY

CAAL ARCHITECTES
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :
RAFAEL ALIENDE
ISABEL CUELLAR AGUILERA



N° 80 – AGORA

NUNES & ZEQR AJ ARCHITECTES
Meyrin, Suisse

Responsables(s) :
MICHEL NUNES
BLERD ZEQR AJ



N° 81 – MEUNIERE

JAVIER MULLER LAMOTHE – ARCHITECTE ETS-SIA
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :

MIGUEL PALENCIA OLAVARRIETA

SILVIA FERNANDEZ BERZOSA



N° 83 – ANATOLE

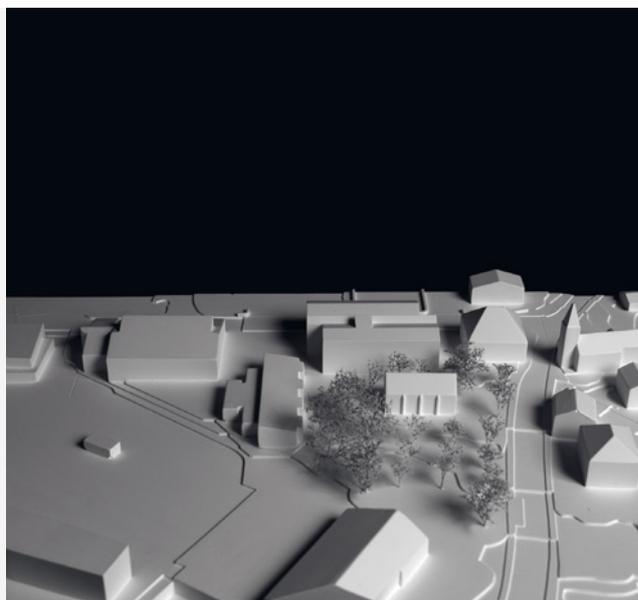
COTTING JOSSEN ARCHITECTES
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

PETRA JOSSEN

CATHERINE COTTING

RAHEL DÜRMÜLLER



N° 84 – ISLAND OF THE SUN

MENTHA & ROSSET ARCHITECTES SA
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :

ERIC DE MEO

OLIVIER FAVRE

SAMUEL GREMAUD



N° 85 – DAMIER

CARLOS OSTOLAZA
Lausanne, Suisse

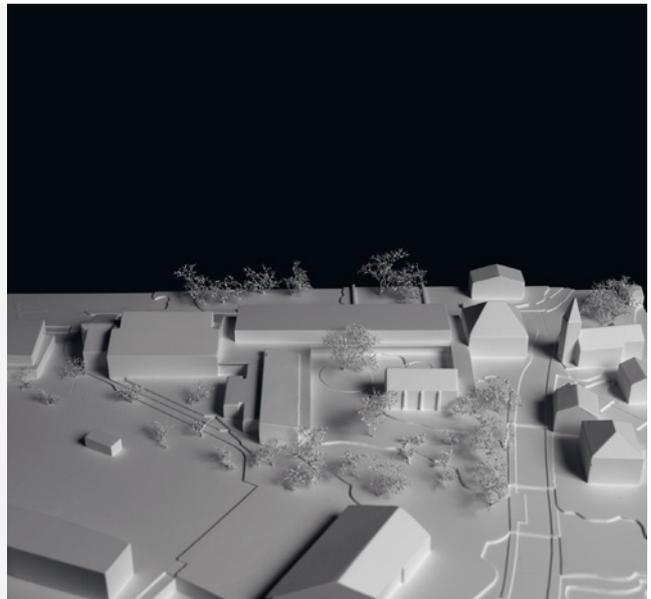
Responsable(s) :
CARLOS OSTOLAZA



N° 86 – PETIT GIBUS

BUNQ SA ARCHITECTES
Nyon, Suisse

Collaborateur(s) :
LAURENT GAILLE
JULIEN GRISEL
CYRIL LECOULTRE
PHILIPPE GLOOR
GUILLAUME AYMON
PEDRO FERNANDES



N° 87 – AUTOUR D'UNE COUR

MANGEAT - WAHLEN ARCHITECTES ASSOCIES SARL
Nyon, Suisse

Collaborateur(s) :
VINCENT MANGEAT
PIERRE WAHLEN
VATAN MAHMUTI
SAMUEL NUGUES

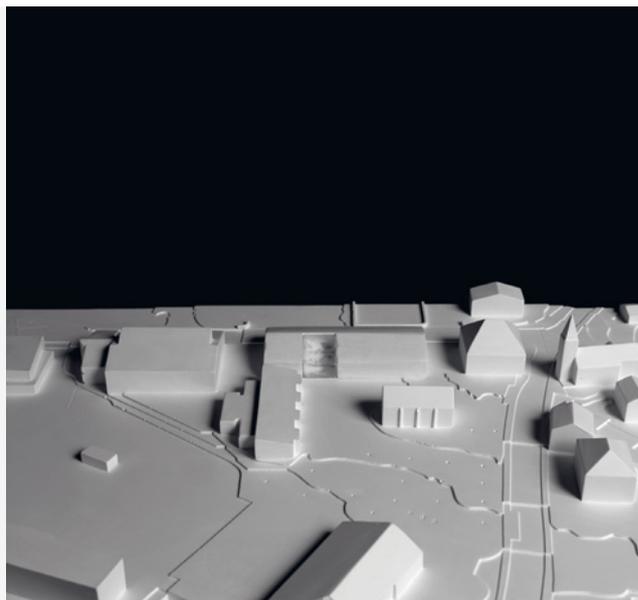


N° 88 – K465

ARCHITETTO FRANCESCO MARIA NIMIS
Rome, Italie

Responsable(s) :
FRANCESCO MARIA NIMIS

Collaborateur(s) :
ALESSIO BELLI
EMILIANO DI SALVATORE
MANUELA SASSO
ALESSANDRO TERRA



N° 89 – BIELLE

X+1 ARCHITECTURE
– ALEJANDRO GONZALEZ PALACIOS,
JORGE SANTA CRUZ BONILLA
Paris, France

Collaborateur(s) :
LUIS MIGUEL SEGUI URBITA



N° 90 – ENTRE ILOT ET VERGER

LINEA ARCHITECTURE & DESIGN SARL
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :
DANILO CECCARINI
ADRIEN RENOULT
DANIEL PROSII

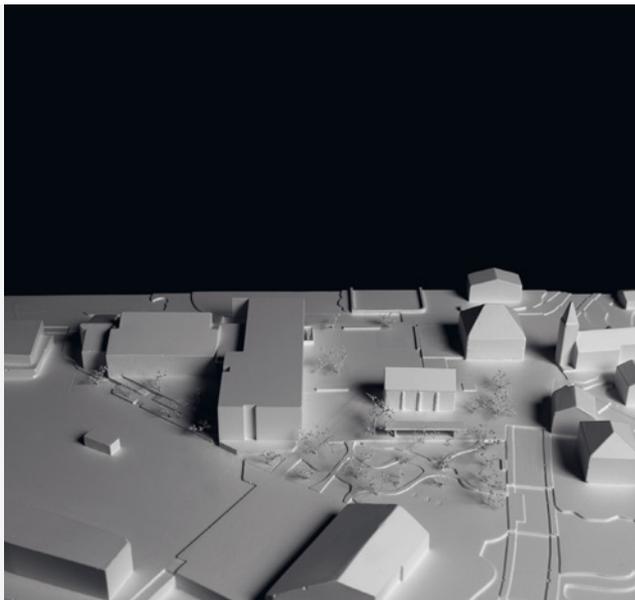


N° 91 – MEINIER, C'EST SUR !

PAUL KLEIBER ARCHITECTURE
Genève, Suisse

Responsable(s) :

PAUL KLEIBER
ALESSANDRO ATZORI
STEFANO D'AMBROSCA
VINCENT PIGUET



N° 92 – UN + UN = UNE

DOMINIQUE ZANGHI ARCHITECTE SARL
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :

DOMINIQUE ZANGHI
TERESA TORRES GAZIER
ADRIANO FARIA
BRICE THIERY



N° 93 – ORIGAMI

DE PLANTA & PORTIER ARCHITECTES SA
Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :

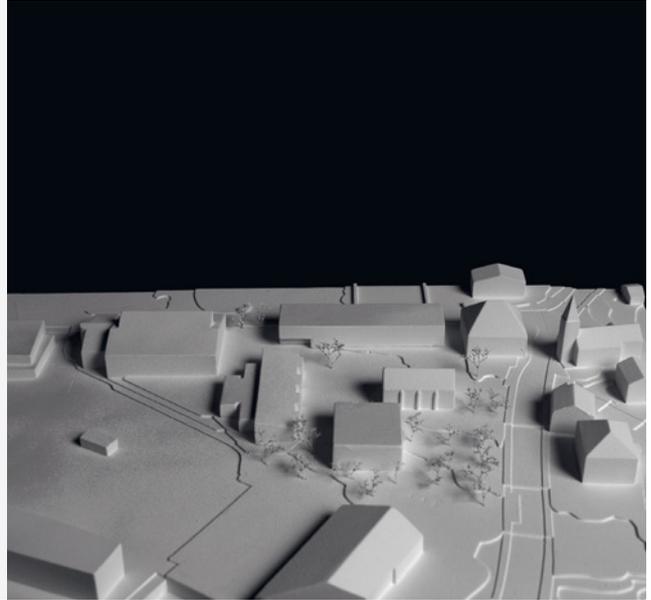
JOHANN LERESCHE
ANTHONY MICOUD
JAVIER ARMENGOL



N° 94 – GROMA

ORIGINE ARCHITECTURE SARL
Yverdon-les-Bains, Suisse

Collaborateur(s) :
DANE TRITZ
THIBAUT YERSIN
NICOLAS JACOT

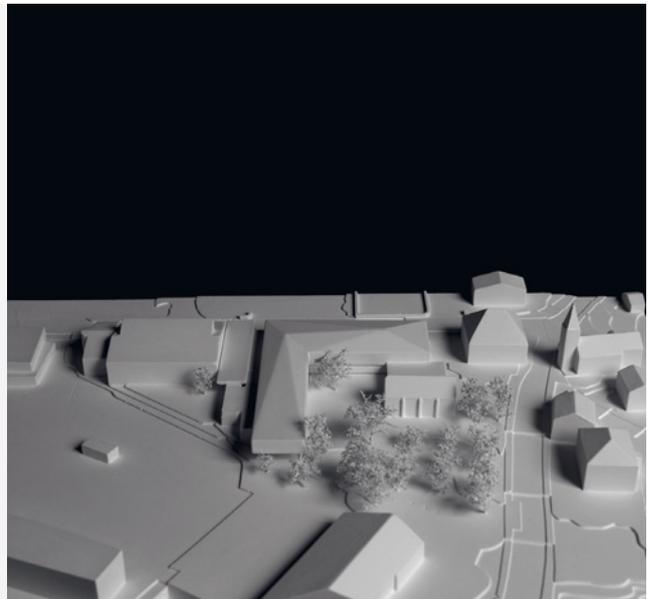


N° 95 – LES JEUX SONT FAITS

ARCHITETTO MARCO STECCA
Padoue, Italie

Responsable(s) :
MARCO STECCA

Collaborateur(s) :
ISABELLA LAURENTI
SEBASTIANO ROVERONI



N° 96 – LE PIANO

ARKSTUDIO
Mendrisio, Italie

Responsable(s) :
BJORN KLINGENBERG

Collaborateur(s) :
ALESSIA TOGNINI
ROSITA DAMIANO

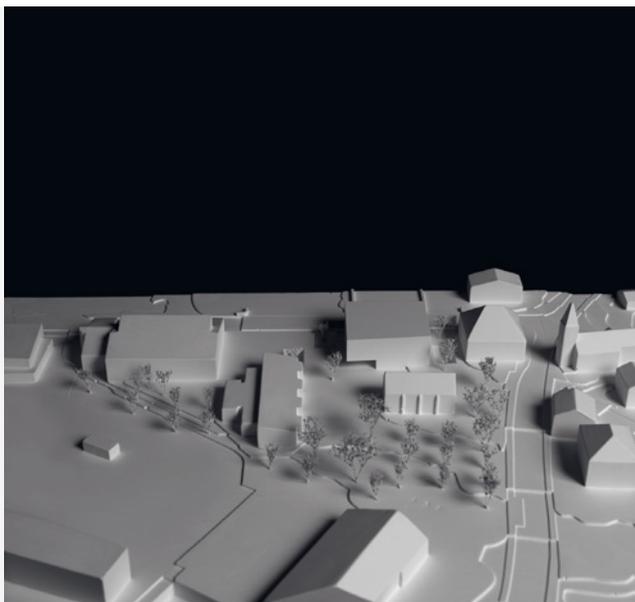


N° 97 – PRISME

ON ARCHITECTURE
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :

JEAN CAMUZET
ILDIKO VARGAY
RITA COTUGNO
NATHALIE CROSET
LILIANA DA CUNHA



N° 98 – CLOÎTRE

GUEX-CROSIER
Montréal, Canada

Collaborateur(s) :

GUEX-CROSIER



N° 99 – LES TROIS MOUSQUETAIRES

FOCKETYN DEL RIO STUDIO
Bâle, Suisse

Collaborateur(s) :

HANS FOCKETYN
MIQUEL DEL RIO
LETIZIA FÜRER
SEBASTIAN MUNOZ
RAFAEL RATTIER
ALJOSCHA LANZ



N° 100 – SISI

ELEONORE MORAND ARCHITECTE
Paris, France

Responsable(s) :
ELEONORE MORAND

N° 101 – VERS UNE PROMENADE

ARCHITECTURBANDESIGN
Bâle, Suisse

Responsable(s) :
CALVIN DIDY MPOMBO

Collaborateur(s) :
MARIA ANNA PETILLO

**N° 102 – POMME DE REINETTE ET
POMME D'API**

BUTIKOFER DE OLIVEIRA VERNAY SARL
Lausanne, Suisse

Collaborateur(s) :
SERGE BUTIKOFER
OLIVIA DE OLIVEIRA
OLIVIER VERNAY
MAFALDA MELRO MOREIRO
CECILIA PERUGINI BARBONE
FRÉDÉRIC BOUVIER



N° 103 – SOUS LE MÊME TOIT

**RUTZ ARCHITEKTEN & RAMIRO CHIRIOTTI,
COLLECTIU BRUSI
Zürich, Suisse**

Collaborateur(s) :

RAMIRO CHIRIOTTI
STEPHAN RUTZ
OSCAR FREITAS LEA
INMA HERVES GONZALEZ

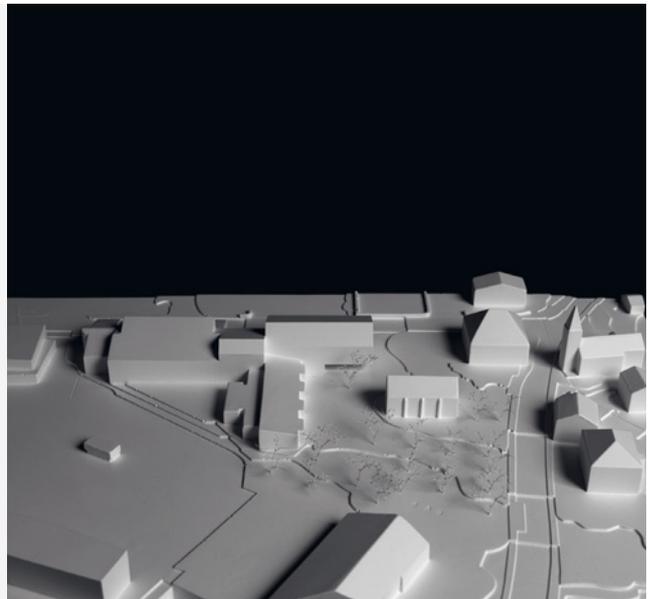


N° 104 – TORTUE

**PATERR SARL
Attalens, Suisse**

Collaborateur(s) :

GIORGIO BRAGA
MATTEO TREVISAN
SACHA KARATI



N° 105 – LE DUO

**RUFFIEUX-CHEHAB ARCHITECTES SA
Fribourg, Suisse**

Responsable(s) :

JEAN-MARC RUFFIEUX
COLETTE RUFFIEUX-CHEHAB

Collaborateur(s) :

LORIS GUILLARD
YANN CHRISTEN
CECILE ATTIA
JOSE RUBEN ORTS FULLANA



N° 106 – NOVE SED NON NOVA

A-TRAIT ARCHITECTES SARL
Genève, Suisse

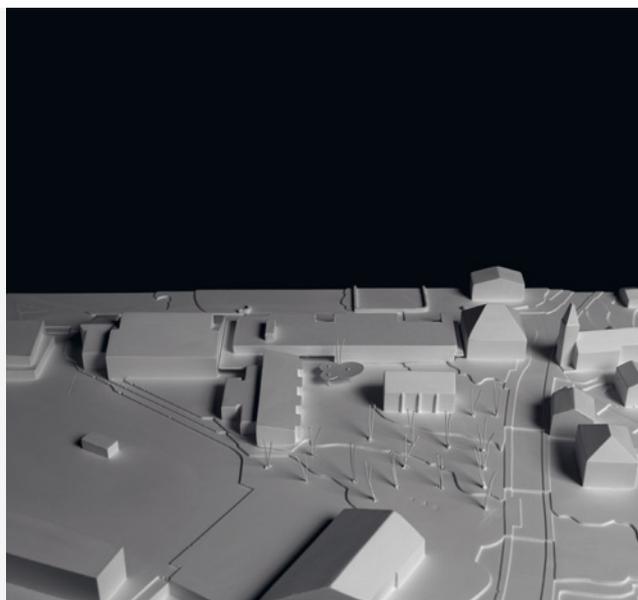
Collaborateur(s) :
VICTOR DE ALMEIDA
PHILIPPE DOMINGUEZ



N° 107 – DOUBLEFACE

ARCHITECTE ANGELO BIANCO
Bergamo, Italie

Collaborateur(s) :
MARA GOTTI
GIOVANNI MAGGIONI
ROBERTO MANUELLI
GIANFRANCO ORSENIGO
DAVIDE SPREAFICO



N° 108 – LE RUBAN

DECADE ARCHITECTES
Genève, Suisse

Responsable(s) :
LIONEL ROULLET

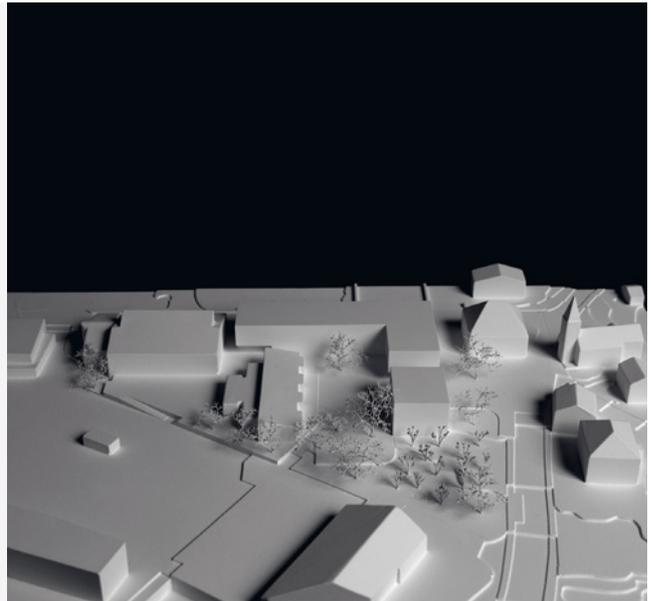


N° 109 – NUMEROBIS

BONDALLAZ GUGLIEMMETTI ARCHITECTES
Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :

TIAGO CASTRO
JEAN-MARIE BONDALLAZ
JACQUES GUGLIEMMETTI

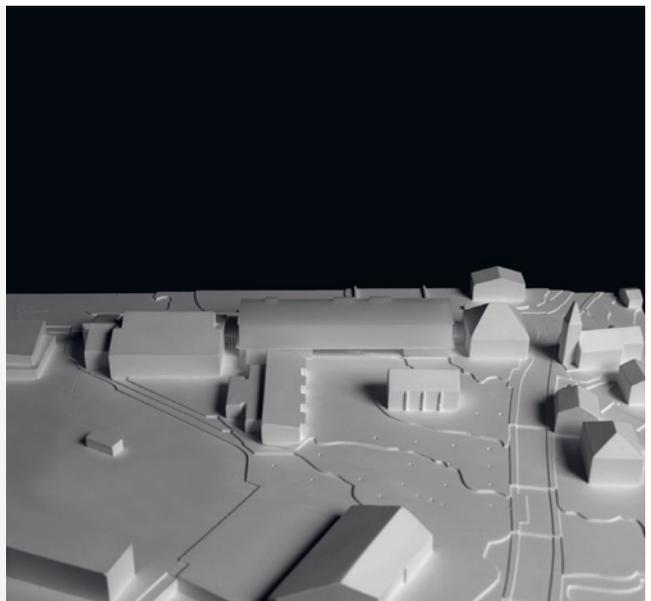


N° 110 – TRAIT D'UNION

**BUREAU D'ARCHITECTE OSN
ET PARRAT & D'ANGELO ARCHITECTES SA**
Versoix, Suisse

Responsable(s) :

ORAZIO SPURI-NISI



N° 112 – WALIBA

MICHAEL ALLIMANN ARCHITECTE
SARL EPFL - SIA
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :

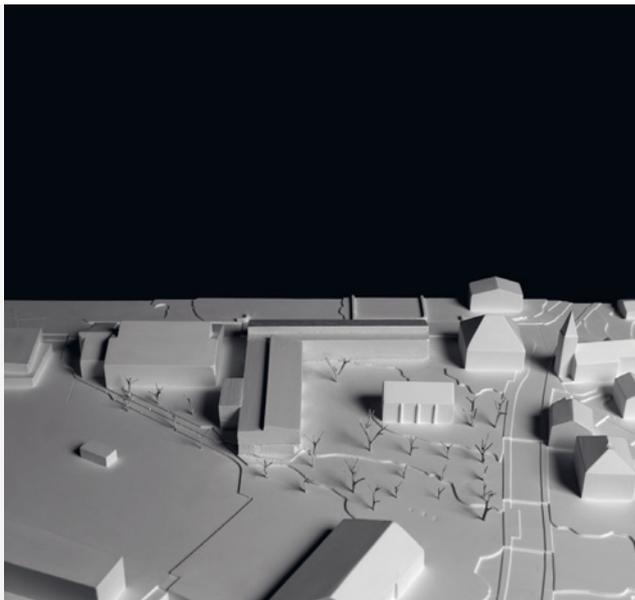
MICHAËL ALLIMANN
DANIEL LAFRANLE



N° 113 – PARENTHÈSE

PHILIPPE CALAME ARCHITECTES SARL
Carouge, Suisse

Collaborateur(s) :
MARIA COMPANY
PHILIPPE CALAME
LORENE SCHAERRER
GUY TROTTET



N° 114 – VIVRE SOUS LE MÊME TOIT

DUYGU OKAY ARCHITECTE
Genève, Suisse

Responsable(s) :
DUYGU OKAY



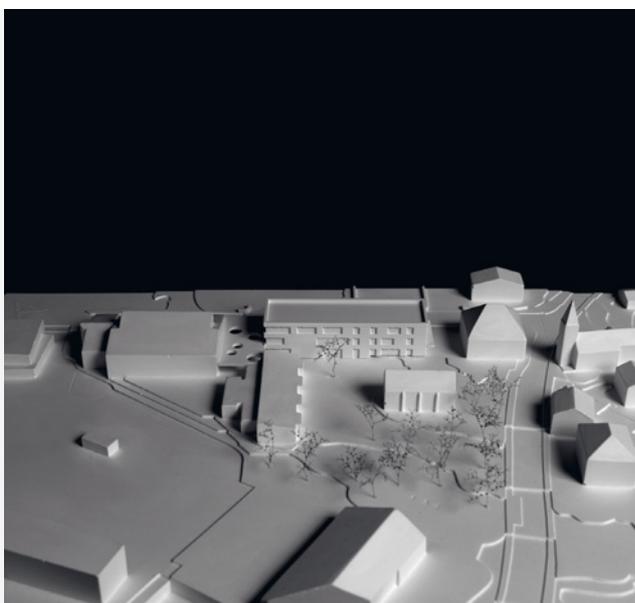
N° 115 – 1, 2, 3 MAISON MAGIQUE !

MVT ARCHITECTES
Genève, Suisse

Collaborateur(s) :

BENJAMIN VIAL,
ALDEN MIRANDA,
SUSANA FERNANDEZ,
BORJA ARELLANO,
EVANE GLEGLAUD,

VIORÉL IONITA,
THEODORE NECKER,
PHILIPPE ANTOGNINI,
NATALIA DEL CERRO,
DEBORA SCHMIDT



N° 116 – POMI POMA

ATELIER PONTOIZEAU VULLIERME

Paris, France

Collaborateur(s) :

GABRIEL PONTOIZEAU

CAMILLE VULLIERME



N° 117 – ENSEMBLE (2)

GUIDO TESIO / GANKO

Milan, Italie



N° 118 – PREAU COUVERT

255ARCHITECTS

Madrid, Espagne

Collaborateur(s) :

JORGE MUÑOZ IBÁÑEZ

MARINA CISNEROS VITORIA

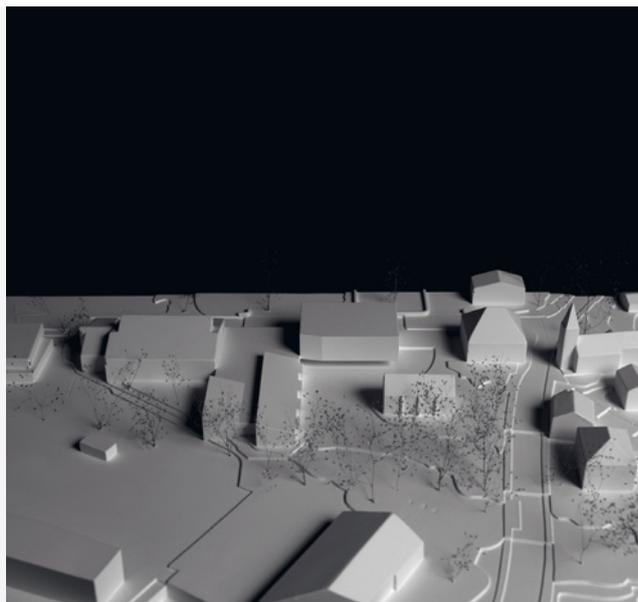


N° 119 – BIENVENUE

**CRISTOBAL + MONACO ARQUITECTOS
ET HELENA AGUILAR
Madrid, Espagne**

Collaborateur(s) :

JUAN RAMÓN CRISTÓBAL
FRANCESCO MONACO
HELENA AGUILAR

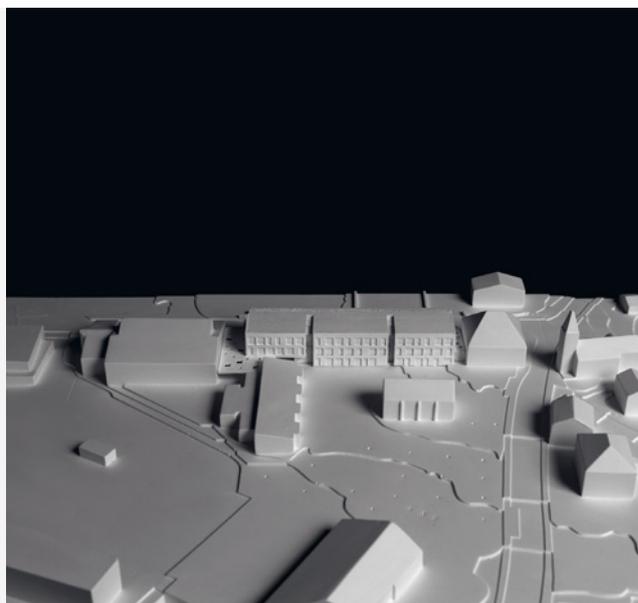


N° 120 – A15D225

**ALEXANDAR SARDAREV
Montreuil, France**

Collaborateur(s) :

DANIELA STANCHEVA



N° 121 – MASSE BLEUE

**DETO ARCHITECTES /
OVERCODE ARCHITECTURE URBANISME
Montreuil, France**

Collaborateur(s) :

SELVA DEMIAUX
MARIE THIBAUT
ALEJANDRO GARCIA MARTA
CLAIRE GARCIA



N° 122 – TRAVERSER MEINIER

**BALTHAZAR DONZELOT,
SACHA DISCORS
Paris, France**



Photos de maquettes par : Kathelijne Reijse Sallet, photographe